



GUIDE SUR LES DÉNOMBREMENTS PONCTUELS AU CANADA

de la

Stratégie des partenariats de
lutte contre l'itinérance

**GUIDE SUR LES DÉNOMBREMENTS PONCTUELS AU CANADA de la Stratégie
des partenariats de lutte contre l'itinérance**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à : publicentre.edsc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2015

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em12-9/2015F-PDF

ISBN : 978-0-660-03148-4

EDSC

N° de cat. : SSD-150-07-15F

Au sujet de ce guide

Ce guide a été élaboré par Emploi et Développement social Canada pour donner des lignes directrices aux collectivités qui veulent participer au dénombrement ponctuel de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI). Il comprend les normes de participation, les questions de base pour la sélection et le sondage qui seront communes à toutes les collectivités, de même que des lignes directrices pour la mise en œuvre d'un dénombrement ponctuel.

Les lignes directrices de ce guide ont été élaborées suite à un examen des pratiques exemplaires en matière de dénombrement ponctuel utilisées au Canada et à l'échelle internationale. Le guide tient également compte de l'apport des collectivités, y compris de l'apport du groupe de travail sur le dénombrement ponctuel de la SPLI. Il s'appuie sur le travail mené par l'Observatoire canadien sur l'itinérance de même que sur celui du Department of Housing and Urban Development des États-Unis.

Le guide comprend cinq sections :

[1 : Aperçu de l'approche du dénombrement ponctuel de la SPLI](#)

[2 : Calendrier du dénombrement ponctuel](#)

[3 : Établissement d'une approche locale](#)

[4 : Sondages](#)

[5 : Après le dénombrement ponctuel](#)

On retrouve dans les annexes des modèles pour le sondage, y compris des feuilles de contrôle et des formulaires de sondage ([Annexe A](#)) ainsi que des indications sur l'utilisation du module de dénombrement ponctuel relativement aux données des refuges (Annexe B).

Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Remerciements

Emploi et Développement social Canada désire reconnaître la contribution des collectivités et des experts du Canada et d'autres pays qui ont fourni des conseils tout au cours de l'élaboration de l'approche pour le dénombrement ponctuel de la SPLI.

Le groupe de travail sur le dénombrement ponctuel de la SPLI, en particulier, a joué un rôle actif dans le partage de l'expérience acquise sur les dénombrements ponctuels de même que de la compréhension des besoins des collectivités et des personnes qui vivent dans l'itinérance. Par ordre alphabétique, le groupe de travail était composé de :

Alina Turner, Turner Research and Strategy

Bob Hughes et **Ken Salter**, ASK Wellness (Kamloops, C.-B.)

Bruce Pearce, End Homelessness St. John's (St. John's, T.-N.-L.)

Celine Mauboules, Ville de Vancouver (C.-B.)

Cindy Sue Montana McCormack, Social Planning and Research Council of Hamilton (Ont.)

Darren Cooney, Secrétariat sur l'itinérance de la province de l'Ontario

Giri Puligandla, Homeward Trust Edmonton (Alb.)

Gwenda Drover, Newfoundland and Labrador Statistics Agency

Jesse Donaldson, Observatoire canadien sur l'itinérance

Laurel Raine/Joseph Stalteri, Ville de Toronto (Ont.)
Marcel Swain, Lu'ma Native Housing Society (Vancouver, C.-B.)
Marie Morrison, municipalité régionale de Waterloo
Matt Thompson, M. Thomson Consulting
Meaghan Bell, Calgary Homeless Foundation (Alb.)
Michelle Lemoine/Mark Anderson, Brandon (Man.)
Stephen Gaetz, Observatoire canadien sur l'itinérance
Tim Richter, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance
Wally Czech, Ville de Lethbridge (Alb.)

En outre, EDSC aimerait remercier William Snow, Marcy Thompson et leurs collègues du Department of Housing and Urban Development pour nous avoir fait bénéficier de leur expérience en matière de coordination de dénombrement ponctuel, de même que les représentants de Continuums of Care du comté d'Arlington (VA), de la ville de New York (NY), du comté d'Hennepin (MN), d'Anchorage (AK), de Quincy (MA), et les représentants (Balance of State) de l'état de Géorgie aux États-Unis qui nous ont parlé de leur expérience dans la mise en œuvre des dénombrements ponctuels.

Guide sur le dénombrement ponctuel de la SPLI

Table des matières

1 : APERÇU DE L'APPROCHE DU DÉNOMBREMENT PONCTUEL DE LA STRATÉGIE DES PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE	6
Pourquoi effectuer un dénombrement ponctuel coordonné au Canada?	6
À quoi sert un dénombrement ponctuel?	7
En quoi consiste l'approche du dénombrement ponctuel de la SPLI?	7
Normes de participation dans le cadre du dénombrement coordonné	8
Calendrier de mise en œuvre du dénombrement ponctuel	10
2 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	12
Établissement du plan et du calendrier du dénombrement ponctuel	12
3 : ÉTABLISSEMENT D'UNE APPROCHE LOCALE	15
Participation des partenaires de la collectivité	15
Mobilisation des bénévoles	16
Constitution des équipes responsables du sondage et formation	17
Définition de la portée du dénombrement	17
Gestion des données	20
4 : SONDAGES	21
Scénario et consentement	21
Questions de base	21
Familles et enfants	25
Ajouter aux questions de base	25
Mise en œuvre du sondage des sans-abri qui sont dans les refuges	26
Mise en œuvre du sondage des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges	27
5 : APRÈS LE DÉNOMBREMENT PONCTUEL	29
Le lendemain	29
Gestion et analyse des données	29
Communication des résultats	31
Planification du prochain dénombrement	32
OÙ TROUVER PLUS D'INFORMATION?	33
ANNEXE A : FEUILLES DE CONTRÔLE ET FORMULAIRES DE SONDAGE	35

1 : Aperçu de l'approche du dénombrement ponctuel de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Les collectivités de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) sont invitées à participer au premier dénombrement ponctuel des sans-abri coordonné au cours des soixante premiers jours de 2016. Le présent guide explique l'approche du dénombrement ponctuel de la SPLI, y compris les renseignements sur la méthode, le sondage, et les lignes directrices pour participer au dénombrement. Les collectivités participantes devraient examiner le présent guide et les ressources disponibles sur le site Web de [la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance](#).

Pourquoi effectuer un dénombrement ponctuel coordonné au Canada?

Plusieurs collectivités canadiennes mènent des dénombrements ponctuels périodiques depuis plus de dix ans. Ces collectivités ont adopté différentes approches pour mener leurs dénombrements. Les différences comprennent notamment le moment de l'année et la période du jour où le dénombrement est mené, les personnes qui sont considérées comme des « sans-abri », et les questions du sondage. Il existe aussi beaucoup de similitudes dans les dénombrements. Par exemple, tous les dénombrements comprennent les personnes dormant dans des refuges ou dans la rue. Tous les dénombrements demandent des renseignements démographiques de base (en utilisant différentes formulations dans leurs questions).

Si les collectivités partout au Canada utilisaient des méthodes et des questions similaires dans le cadre d'un dénombrement ponctuel mené au même moment de l'année, un portrait national de l'itinérance pourrait être dressé. Les meilleures estimations de l'itinérance au Canada se fondent actuellement sur les résultats de l'étude nationale sur les refuges (Segaert, 2012), qui se basaient sur les statistiques relatives à l'utilisation des refuges d'urgence provenant des collectivités dans la plupart des provinces et territoires. Une limite de cette méthode réside dans le fait qu'elle n'inclut pas les personnes qui n'utilisent pas le système de refuges au cours de l'année. Dans le rapport État de l'itinérance au Canada : 2013, l'Observatoire canadien sur l'itinérance et l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance ont tenté de remédier à cette situation en utilisant les résultats de huit dénombrements ponctuels pour estimer la taille de la population de sans-abri qui n'utilisent pas les refuges.

La coordination est possible. Metro Vancouver coordonne des dénombrements ponctuels dans ses 21 municipalités tous les trois ans. Le regroupement 7 Cities on Housing and Homelessness de l'Alberta a dirigé un dénombrement ponctuel coordonné en 2014. Plusieurs de ces collectivités ont d'ailleurs modifié leur méthode ou leur calendrier afin de s'harmoniser. Le fait d'avoir un nombre accru de collectivités menant le dénombrement de la même façon et au même moment contribuerait à une estimation plus fiable de l'itinérance au Canada. Cela pourrait constituer un point de référence pour mesurer les progrès dans la réduction de l'itinérance. La mise en œuvre accrue des programmes de l'approche Logement d'abord et des plans communautaires visant à réduire l'itinérance ou à y mettre fin, rend nécessaire la création d'un portrait national. C'est pourquoi les collectivités de la SPLI ont été invitées à participer au premier dénombrement coordonné qui aura lieu en 2016.

À quoi sert un dénombrement ponctuel?

Un dénombrement ponctuel des sans-abri a deux objectifs principaux :

1. **Un dénombrement des personnes qui vivent dans une situation d'itinérance absolue** : Un dénombrement ponctuel vise à déterminer combien de personnes dans une collectivité vivent dans une situation d'itinérance absolue dans un refuge et dans la rue à un moment donné. Menés pendant plusieurs années, les dénombrements ponctuels peuvent être utilisés par la collectivité pour faire le suivi des progrès réalisés dans la réduction de l'itinérance.
2. **Un sondage de la population de sans-abri** : Au moyen d'un sondage, le dénombrement fournit à la collectivité des renseignements sur les données démographiques et les besoins en services de sa population de sans-abri. Ces renseignements peuvent être utilisés pour orienter les ressources communautaires là où elles s'avèrent le plus nécessaires.

Un dénombrement ponctuel ne vise *pas* à :

1. Dénombrer l'ensemble des personnes qui sont sans abri dans une collectivité au fil du temps. En mettant l'accent sur une seule journée, le dénombrement n'inclura pas certaines personnes qui entrent dans le cycle d'itinérance et en sortent. Le dénombrement fournira plutôt une estimation du nombre de personnes qui sont sans abri à un moment donné.
2. Dénombrer les personnes qui vivent en situation d'itinérance cachée (p. ex., les personnes qui ont recours à l'hospitalité temporaire). Un dénombrement ponctuel est un outil efficace pour recenser les personnes qui vivent en situation d'itinérance absolue (à savoir, qui dorment dans les refuges ou dans la rue) à un moment donné. Par contre, ce n'est pas un outil efficace pour évaluer le nombre de personnes qui vivent en situation d'itinérance cachée. Certaines collectivités mènent quand même le sondage auprès des personnes qui vivent en situation d'itinérance cachée afin d'obtenir de l'information sur leurs besoins en matière de services.

En quoi consiste l'approche du dénombrement ponctuel de la SPLI?

Le dénombrement de base définit ce qui est commun à tous les dénombrements ponctuels communautaires. Il inclut les populations de base ainsi que les questions de base devant être comprises dans le sondage de chacune des collectivités.

Populations de base

L'approche du dénombrement ponctuel de base de la SPLI comprend les personnes sans abri qui sont ou non dans les refuges d'urgence.

Les personnes sans abri qui ne sont pas dans les refuges d'urgence comprennent les personnes qui dorment dans des endroits impropres à l'habitation humaine, y compris les endroits suivants : rues, ruelles, parcs et autres lieux publics, gares de transit, édifices abandonnés, véhicules, ravins et autres endroits extérieurs où l'on sait que les personnes sans abri dorment.

Les personnes sans abri qui sont dans les refuges d'urgence comprennent les personnes dormant dans les endroits suivants : refuges d'urgence (pour tous ou seulement pour les hommes, les femmes, les jeunes, etc.), refuges en cas de phénomène météorologique extrême, refuges pour femmes victimes de violence, et logements de transition. Les personnes qui reçoivent un bon d'échange pour une chambre d'hôtel ou un motel au lieu d'un lit dans un refuge peuvent être incluses. Par contre, les personnes faisant partie des programmes de l'approche Logement d'abord ou vivant dans des logements sociaux ou des logements subventionnés ne sont pas incluses.

Questions de base pour la présélection et le sondage

Les questions de base pour les sans-abri qui ne sont pas dans les refuges et pour les sans-abri qui sont dans les refuges sont incluses à l'Annexe A. Les questions de base du sondage comprennent les questions de présélection qui déterminent si le répondant est compris dans le dénombrement des sans-abri, et des questions de sondage standards. Les questions de présélection visent à identifier correctement les sans-abri. Elles doivent être suffisamment inclusives pour inclure les personnes qui sont dans une situation d'itinérance absolue durant le dénombrement, mais suffisamment restrictives pour exclure les personnes qui ne sont pas vraiment en situation d'itinérance (p. ex., visiteurs dans la ville). Les questions du sondage visent à fournir davantage de renseignements sur la population et ses besoins (p. ex. âge, sexe, statut d'autochtone, état d'ancien combattant, besoins en matière de services, etc.). En plus des questions de base, vous pourriez ajouter des questions qui sont pertinentes pour vos besoins d'information locaux. Veuillez consulter la [section 4](#) pour obtenir davantage de renseignements sur les sondages.

Normes de participation dans le cadre du dénombrement coordonné

Reconnaissant la nécessité de trouver un équilibre entre la rigueur méthodologique et la souplesse communautaire, l'approche de dénombrement ponctuel de la SPLI comprend les normes de base pour la méthode qui sera uniforme à l'échelle des collectivités, tout en permettant une souplesse pour la personnalisation de l'approche selon le contexte local de chaque collectivité. L'approche comprend aussi les normes recommandées, selon les meilleures pratiques efficaces utilisées par les collectivités au Canada. Les collectivités sont encouragées à adopter ces normes.

Normes de base

Norme de base n° 1 : Le dénombrement coordonné doit être mené au cours des soixante premiers jours de l'année.

Norme de base n° 2 : La méthode et le sondage utilisés par la collectivité comprennent les questions de base de présélection et du sondage, ainsi que les populations de base décrites dans le présent guide.

Norme de base n° 3 : La mise en œuvre à l'échelle locale du dénombrement ponctuel est fondée sur les consultations auprès du conseil consultatif communautaire (CCC) local de la SPLI et du conseil consultatif communautaire autochtone, le cas échéant. La méthode finale est approuvée par l'entité communautaire de la SPLI et l'entité communautaire autochtone, le cas échéant.

Norme de base n° 4 : Les résultats du dénombrement de base sont communiqués à la SPLI au moyen du logiciel fourni. D'autres mécanismes de transmission des résultats peuvent être envisagés au cas par cas.

Ces renseignements contribueront à la compréhension de l'itinérance à l'échelle du Canada, et ne seront pas utilisés pour faire rapport sur les conclusions de chaque collectivité.

Norme de base n° 5 : Les dénombrements des sans-abri qui sont dans les refuges se fondent sur le nombre de personnes restant dans des refuges d'urgence, des refuges en cas de phénomène météorologique extrême, des refuges pour femmes victimes de violence, et des logements de transition au cours d'une nuit de l'année (période qui peut s'étendre sur deux jours civils). S'il y a lieu, ils peuvent aussi inclure les familles ou les personnes qui ont reçu un bon d'échange pour une chambre d'hôtel ou un motel au lieu d'un lit dans un refuge.

Norme de base n° 6 : Les dénombrements des sans-abri qui sont dans les refuges (c'est-à-dire le nombre de personnes dormant dans chacun des refuges) sont fondés sur les données recueillies par les systèmes de données des refuges, lorsque disponibles, comme le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA). Les réponses au sondage peuvent reposer sur les données des systèmes révisées par les clients afin de veiller à ce que l'information soit exacte et à jour. Les grandes collectivités peuvent utiliser une approche par échantillon pour le sondage, à savoir un échantillon représentatif des refuges, ou des résidents du refuge, en expliquant la stratégie d'échantillonnage utilisée.

Norme de base n° 7 : Les dénombrements des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges se fondent sur un sondage mené dans la rue au cours d'une période de 24 heures. Ce sondage peut porter sur l'ensemble de la collectivité, un échantillonnage des voisinages, ou peut utiliser une approche mixte (consultez la [section 4](#) du présent guide). Le sondage peut comprendre les rues, les ruelles, les parcs et les autres lieux publics, les gares de transit, les édifices abandonnés, les véhicules, les ravins, et les autres endroits extérieurs où l'on sait que les personnes sans abri dorment.

Norme de base n° 8 : L'entité communautaire est responsable de la qualité des données recueillies. Des efforts devraient être déployés pour veiller à ce que chaque personne soit comptée une seule fois (c'est-à-dire limiter les dédoublements) au moyen du sondage même et de l'élimination des dédoublements dans les données (consultez la [section 5](#)). L'entité communautaire est aussi responsable de veiller à ce que le personnel et les bénévoles reçoivent la formation adéquate, y compris sur les normes du dénombrement, les procédures du sondage, la gestion des données et la confidentialité, ainsi que sur la sécurité personnelle.

Normes recommandées

Norme recommandée n° 1 : L'approche du dénombrement ponctuel local (p. ex., questions de sondage ou populations supplémentaires, secteurs à couvrir, etc.) doit se fonder sur des consultations avec tous les secteurs concernés par l'itinérance, notamment, le CCC de la SPLI et le CCC autochtone, la municipalité, les refuges et les autres fournisseurs de services aux sans-abri, les fournisseurs de services aux Autochtones, la police locale et les services d'urgence, ainsi que les sociétés de transport. La coopération avec ces secteurs contribuera à la mise en œuvre réussie du dénombrement.

Norme recommandée n° 2 : Si possible, le dénombrement ponctuel local devrait comprendre des données provenant des institutions publiques locales – y compris les établissements correctionnels, les centres de détention pour mineurs, les hôpitaux, les centres de désintoxication – pour les personnes qui n'ont pas d'adresse de domicile fixe ni de plan de remise en liberté qui comprend le logement. Toutefois, cette donnée ne doit *pas* être incluse avec les données du dénombrement de base soumises à la SPLI.

Norme recommandée n° 3 : Le coordonnateur du dénombrement ponctuel doit travailler en étroite collaboration avec le coordonnateur communautaire du SISA, et avec tout autre coordonnateur local des données des refuges, s'il y a lieu.

Norme recommandée n° 4 : Les résultats du dénombrement doivent être communiqués à la collectivité, en accordant une attention particulière aux partenaires du dénombrement, aux personnes qui travaillent dans le secteur et aux personnes qui vivent l'itinérance. Les résultats devraient aussi être communiqués à la province ou au territoire.

Norme recommandée n° 5 : Les dénombrements des sans-abri qui sont dans les refuges et de ceux qui ne sont pas dans les refuges devraient être menés au cours d'une même période pendant la nuit pour éviter les dédoublements. La réalisation du dénombrement des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges au cours de la nuit permet aussi de réduire le nombre de personnes dans les lieux extérieurs qui ne sont pas itinérantes, facilitant ainsi le processus de sélection.

Calendrier de mise en œuvre du dénombrement ponctuel

Un dénombrement ponctuel ne se réalise pas en une seule journée. Des mois de travail sont généralement nécessaires avant et après le dénombrement. Un calendrier détaillé se trouve à la [section 2](#). Ce travail peut se diviser en quatre étapes :

- 1. Planification (quatre mois ou plus avant le dénombrement)** Cette période est utilisée pour identifier un coordonnateur et mobiliser la collectivité locale. Un comité local sur le dénombrement ponctuel peut être formé pour appuyer le coordonnateur et assumer diverses responsabilités (p. ex., analyse des données, recrutement des bénévoles, plan de communication). Le coordonnateur collabore ensuite avec ces partenaires pour commencer à élaborer les questions du sondage local et déterminer une stratégie de recherche. Établissez un plan de communication pour susciter l'intérêt des médias et de la collectivité dans son ensemble en vue d'obtenir des appuis et de favoriser le recrutement.
- 2. Préparation (d'un à quatre mois avant le dénombrement)** Les secteurs devant être couverts et toute autre question à ajouter au sondage devraient être déterminés de façon définitive à cette étape. Un plan est élaboré pour le jour du dénombrement (p. ex., un quartier général est déterminé, une liste des ressources nécessaires est établie). Le recrutement des bénévoles commence.
- 3. Mise en œuvre (moins d'un mois avant le dénombrement)** Il s'agit de la période caractérisée par la préparation de dernière minute pour le dénombrement. On obtient toute fourniture requise et on forme les bénévoles qui sont ensuite répartis dans des équipes.

- Jour du dénombrement -

- 4. Après le dénombrement (un jour ou plus après le dénombrement)**, Les résultats du sondage devraient être saisis aussitôt que possible et être compilés avec les autres données (où elles sont disponibles). L'analyse des données peut alors commencer (si vous utilisez le logiciel de dénombrement ponctuel de la SPLI, certains rapports peuvent être produits automatiquement). Les résultats devraient être communiqués aux bénévoles, à la collectivité en général et à la population

de sans-abri elle-même. Le comité local sur le dénombrement ponctuel devrait se réunir de nouveau pour examiner l'expérience du dénombrement (vous pouvez interroger les bénévoles et le personnel pour connaître leur point de vue) et commencer à planifier le prochain dénombrement.

2 : Calendrier de mise en œuvre

Établissement du plan et du calendrier du dénombrement ponctuel

Le temps, les efforts et les ressources dont une collectivité a besoin afin de procéder à son dénombrement ponctuel dépendent de sa taille, de sa situation géographique et des méthodes choisies; toutefois, des étapes communes doivent être suivies.

Planification (quatre mois ou plus avant le dénombrement)

Formation d'un comité local sur le dénombrement ponctuel : La formation d'un comité local pour appuyer la mise en œuvre du dénombrement ponctuel permettra de gagner l'appui de la collectivité à l'égard du dénombrement. L'expertise et l'expérience des membres du comité seront également utiles pour le dénombrement. Les membres doivent être sélectionnés au sein de l'entité communautaire et du CCC locaux de la SPLI, ainsi que de l'entité communautaire et du CCC autochtones, le cas échéant. Les membres doivent comprendre des intervenants municipaux et de corps de police, et d'autres intervenants d'urgence qui interagissent avec la population des sans-abri, ainsi que d'autres intervenants jouant un rôle important dans le soutien donné aux sans-abri. L'inclusion du coordonnateur communautaire local du SISA faciliterait l'accès aux données des refuges. Le comité devrait également comprendre une personne ayant vécu l'itinérance. Un élément clé de la réussite du dénombrement consistera à encourager les sans-abri à participer au processus. Des sous-comités peuvent être formés afin de prendre en compte des aspects précis du dénombrement (p. ex., recrutement de bénévoles, élaboration du sondage local et de la méthode ainsi que de la stratégie de communication).

Sélection d'un coordonnateur pour le dénombrement ponctuel : Selon la taille de la collectivité et la complexité du dénombrement, une personne peut être affectée exclusivement à ce poste. Idéalement, cette personne sera étroitement liée au secteur local de services aux sans-abri et aura une expérience de la coordination de projets communautaires. De nombreuses collectivités désignent un employé municipal pour agir à titre de coordonnateur.

Établissement d'un dialogue avec la collectivité : Élaborez une stratégie de communication relative au dénombrement en vue de susciter l'intérêt des médias et de la collectivité dans son ensemble. Communiquez rapidement l'intention de participer au dénombrement. La sensibilisation de la collectivité au dénombrement jouera un rôle clé dans le recrutement de bénévoles, tant pour le jour du dénombrement que pour contribuer aux phases de planification et de préparation. Des entreprises locales pourraient souhaiter soutenir le dénombrement par du financement ou des dons (p. ex., articles pour les répondants au sondage, nourriture pour les bénévoles, etc.).

Préparation (d'un à quatre mois avant le dénombrement)

Détermination de la méthode de recherche : En fonction de la taille, de la situation géographique et des ressources de la collectivité, différentes méthodes peuvent être utilisées pour définir les secteurs de recherche. Cet aspect est particulièrement important pour la partie du dénombrement ponctuel visant les sans-abri qui ne sont pas dans les refuges. Ces approches sont décrites à la [section 3](#).

Finalisation du sondage : Les collectivités peuvent ajouter des questions aux questions de base dans le sondage visant les sans-abri qui ne sont pas dans les refuges tout comme dans celui visant les sans-abri qui sont dans les refuges. Le comité local sur le dénombrement ponctuel, un sous-comité ou le coordonnateur devrait consulter les intervenants locaux qui travaillent dans le domaine de l'itinérance (p. ex. les fournisseurs de services aux itinérants, les organismes communautaires qui apportent du soutien, les groupes de soutien aux anciens combattants) afin de déterminer quelles questions pourraient être ajoutées. Il sera important de trouver un équilibre entre le besoin d'information de la collectivité et le besoin de concision du sondage (moins de 15 minutes, si possible). Chaque question devrait avoir un objectif précis lié à la planification ou à l'affectation des ressources.

Recrutement des bénévoles : Le dénombrement ne peut être un succès sans l'apport de bénévoles. La communication, tôt dans le processus, sera importante. En plus des personnes qui travaillent déjà dans le domaine, les leaders locaux et des groupes communautaires locaux peuvent être intéressés à participer (p. ex., politiciens locaux, groupes d'étudiants, communautés religieuses, associations d'amélioration des affaires, syndicats, etc.). Les équipes responsables du sondage auront sans doute besoin de bénévoles, qui pourront également solliciter des commandites, participer à la coordination le jour du dénombrement et à l'entrée de données après le dénombrement.

Préparation d'un plan pour le jour du dénombrement : Établissez un quartier général pour assurer la coordination du dénombrement. Des centres régionaux pourraient servir dans les grandes collectivités. Déterminez la nature des équipes responsables du sondage. Déterminez quelles seront les ressources requises (p. ex., équipement pour les équipes responsables du sondage, incitatifs à la participation). Élaborez un plan permettant d'organiser et de compiler les données tirées des questionnaires remplis.

Mise en œuvre (moins d'un mois avant le dénombrement)

Formation des bénévoles : Chaque bénévole doit recevoir de la formation sur la façon d'aborder les gens, de poser les questions de présélection et du sondage, de remplir les questionnaires ainsi que de demander de l'aide, au besoin. Les bénévoles devraient recevoir de la formation peu de temps avant le jour du dénombrement ponctuel pour réduire les possibilités que les bénévoles présents à la formation soient absents le jour du dénombrement ou que les bénévoles se présentent uniquement le jour du dénombrement. Voir la [section 3](#) pour plus d'information sur la formation des bénévoles.

Préparation finale : Achetez les fournitures et préparez les trousseaux pour les équipes responsables du sondage. Préparez les cartes de recherche pour les équipes responsables du sondage (les services de planification urbaine pourraient être en mesure d'y contribuer). En raison du moment où se déroule le dénombrement, les personnes identifiées dans le cadre de la portion du sondage visant les sans-abri qui ne sont pas dans les refuges pourraient avoir besoin de services d'urgence ou d'un refuge. Une ou plusieurs équipes d'intervention pourraient être formées afin de répondre rapidement à ces besoins le jour du dénombrement.

Jour du dénombrement

Après le dénombrement (un jour ou plus après le dénombrement)

Saisie des données du dénombrement et des réponses au sondage : Une équipe de bénévoles peut saisir les données du sondage. Le logiciel fourni par la SPLI peut être utilisé pour saisir les données et produire des rapports de base. Parmi les autres options, on compte des feuilles de calcul ou des logiciels de bases de données, ou encore des programmes statistiques pour les analyses avancées. Il importe de s'assurer que la confidentialité des réponses est préservée afin de respecter la vie privée des répondants.

Analyse des résultats et présentation aux responsables de la SPLI : Le module de dénombrement de la SPLI (voir Annexe B – à venir) est offert pour assurer une méthode sécuritaire de transmettre les résultats aux responsables de la SPLI. Le comité local sur le dénombrement ponctuel peut être consulté pour déterminer quelles analyses devraient être réalisées.

Communication avec la collectivité : Afin de maintenir la participation de la collectivité dans le cadre du dénombrement et de faciliter les prochains dénombrements, une stratégie de communication est essentielle. Préparez-vous à ce que les médias accordent beaucoup d'attention au dénombrement. Une stratégie précise de communication avec la population de sans-abri est également fortement encouragée. De cette façon, il est possible de renforcer leur volonté de participer à de futurs dénombrements ponctuels. Si possible, communiquez les résultats préliminaires rapidement.

Préparation du prochain dénombrement : Le comité local sur le dénombrement devrait étudier les leçons tirées du dénombrement et déterminer les aspects qui pourraient être améliorés en vue du prochain dénombrement (p. ex. questions, logistique, domaines de recherche). On encourage la mise en place de groupes de discussions ou d'un sondage auprès des bénévoles et du personnel affectés au dénombrement afin d'obtenir différents points de vue.

3 : Établissement d'une approche locale

La méthode de base pour le dénombrement ponctuel de la SPLI vise à normaliser les éléments de base du dénombrement pour l'ensemble des collectivités. Cette méthode peut être adaptée à vos besoins locaux. Ce travail sera mené par votre coordonnateur du dénombrement ponctuel, avec l'aide d'un comité sur le dénombrement ponctuel. Cette section décrit les éléments clés du dénombrement qui sont nécessaires à la mise en œuvre du dénombrement ponctuel.

Participation des partenaires de la collectivité

La réussite du dénombrement dépend de la participation de la collectivité, préférablement sous la forme d'un comité sur le dénombrement ponctuel. Dans la plupart des collectivités, le coordonnateur ne sera pas en mesure d'effectuer seul toute la planification et la préparation. Le comité aiderait le coordonnateur en assumant certaines responsabilités, et contribuerait à obtenir un appui au sein de la collectivité pour le dénombrement. Des sous-comités peuvent être formés afin de se concentrer sur certains aspects du dénombrement, comme le recrutement de bénévoles, les questions du sondage local et la sollicitation de l'appui de la collectivité.

Il est essentiel d'obtenir la participation des organisations offrant des services aux sans-abri, en particulier des organisations offrant des services de première ligne, notamment des services **d'intervention** et **de refuge**, car leur expertise et leur connaissance des populations de sans-abri seront nécessaires pour le dénombrement. Ces organisations devraient inclure celles qui s'intéressent à des populations vulnérables en particulier, y compris les organisations qui donnent des services aux **jeunes**, aux **Autochtones** et aux **anciens combattants**, le cas échéant.

Les **municipalités** locales de la collectivité peuvent être en mesure de fournir un appui administratif et logistique dans le cadre du dénombrement. Celles-ci peuvent disposer de cartes et participer à la définition des secteurs de recherche. Elles peuvent également contribuer à établir un lien entre le coordonnateur et les **services municipaux** ainsi que les **intervenants d'urgence**, comme la police, les travailleurs sociaux et les ambulanciers, dont bon nombre sont susceptibles d'être en contact étroit avec la population de sans-abri. En outre, il est possible de communiquer avec les responsables des **bibliothèques locales**, des **parcs municipaux** et des **sociétés de transport** pour qu'ils aident à déterminer les emplacements, comme des abribus et des gares de transit, où peuvent dormir les sans-abri.

Les leaders de la communauté locale peuvent aider à promouvoir le dénombrement auprès d'une population plus vaste. Les **politiciens locaux** (fédéraux, provinciaux et municipaux), les **personnalités connues** et les autres **leaders communautaires** peuvent en accroître la visibilité, ce qui pourrait servir à soutenir le recrutement des bénévoles et à sensibiliser la population aux enjeux liés à l'itinérance, et ce, sur une plus grande échelle. Le fait de faire participer les leaders communautaires peut également renforcer le soutien nécessaire pour aborder les enjeux liés à l'itinérance relevés dans le dénombrement de votre région.

Si la collectivité a un **coordonnateur de données des refuges**, par exemple un **coordonnateur des données du SISA** ou un **coordonnateur communautaire**, cette personne ou organisation devrait participer au comité afin de faciliter l'accès aux données des refuges.

Les **universités et collèges** locaux peuvent être en mesure de fournir un appui en ce qui concerne les aspects techniques du dénombrement, comme la définition des secteurs de recherche (particulièrement si une méthode par échantillonnage est utilisée) et l'analyse des données. Des étudiants peuvent souhaiter faire du bénévolat au sein des équipes de sondage ainsi que pour la saisie et le nettoyage des données après le dénombrement.

Des **entreprises** ou des **associations commerciales** locales (p. ex., associations d'amélioration des affaires) peuvent souhaiter appuyer le dénombrement sous forme de financement, de fournitures pour les bénévoles (p. ex., planchettes à pince, papier, nourriture) ou pour les populations de sans-abri (p. ex., chaussettes, couverture, cartes-cadeaux pour restaurants ou épiceries), ou encore, en fournissant des bénévoles.

Vous devriez également envisager d'inclure au sein du comité des **personnes ayant une expérience vécue** de l'itinérance. Ces personnes peuvent contribuer à valider toute question locale ajoutée au sondage, à déterminer les emplacements à cibler par les équipes responsables du sondage, et solliciter d'autres personnes à devenir bénévoles le jour du dénombrement.

Mobilisation des bénévoles

Le recrutement des bénévoles devrait commencer dans les mois précédant le dénombrement (voir la [section 2](#)). Des bénévoles peuvent être trouvés dans les réseaux des personnes qui font partie du comité local sur le dénombrement ponctuel, ainsi qu'au sein du grand public. La plupart des collectivités procéderont à la sollicitation de bénévoles au moment de l'annonce du dénombrement.

De nombreuses collectivités se servent de services ou de forums en ligne pour l'inscription des bénévoles (p. ex., VolunteerSpot, Survey Monkey) souvent, pour un rôle ou un quart de travail particulier. Certains bénévoles pourraient désirer se retrouver ensemble au sein d'une équipe responsable du sondage, mais vous devriez vous assurer que chaque équipe comprend au moins une personne ayant des connaissances professionnelles sur les populations de sans-abri.

Après le dénombrement, il est important de reconnaître la contribution des bénévoles et de communiquer les résultats du dénombrement. Les bénévoles pourront ainsi mesurer le fruit de leurs efforts et seront prêts à se porter de nouveau volontaires dans le cadre de futurs dénombrements.

Certaines collectivités plus petites ont réalisé des dénombrements uniquement avec l'aide de personnel d'intervention et du personnel des refuges. Cette approche est faisable seulement lorsqu'un nombre suffisant d'employés est disponible, et lorsque les populations de sans-abri sont relativement petites et stables. Cette approche a pour avantage que le personnel connaît déjà bien le travail auprès des populations de sans-abri et peut connaître le nom de la majorité d'entre eux. Le principal désavantage de cette approche est qu'elle réduit le potentiel de mobilisation de la collectivité dans le cadre du dénombrement. Les bénévoles pourraient ne jamais avoir rencontré un sans-abri ou parlé avec l'un d'eux. Le bénévolat est une occasion de réduire les barrières dans les collectivités, et il permet aux bénévoles de constater les besoins de leur collectivité.

Constitution des équipes responsables du sondage et formation

Les équipes responsables du sondage sont affectées à des refuges ou à d'autres emplacements durant le dénombrement. Chaque équipe devrait être composée de deux à trois personnes, y compris au moins une personne ayant une expérience de travail avec des sans-abri. Il peut notamment s'agir de travailleurs sur le terrain, du personnel de refuges, d'intervenants en soins de santé publique, ou de travailleurs sociaux. Des membres d'organismes communautaires partenaires locaux ou des membres du grand public peuvent être sollicités afin de faire partie des équipes à titre de bénévoles. Dans les secteurs où les groupes linguistiques minoritaires forment une population importante, les équipes devraient comprendre une personne à l'aise dans cette langue, dans la mesure du possible.

Si des policiers ou d'autres intervenants de professions où l'on porte un uniforme désirent faire partie de ces équipes, il est préférable de leur demander de se présenter en civil le jour du dénombrement. Un uniforme peut être intimidant pour certains sans-abri.

La formation doit être donnée tout juste avant le dénombrement afin que l'information soit fraîche dans la mémoire des bénévoles. En outre, si la formation est donnée trop longtemps d'avance vous courez le risque de perdre un grand nombre de bénévoles en raison d'imprévus. Si possible, offrez différentes dates près du jour du dénombrement pour la formation, cela aide les bénévoles à se souvenir de l'information fournie et augmente les chances qu'ils soient présents le jour du dénombrement.

La formation devrait comprendre des simulations pour familiariser les bénévoles avec les formulaires et les procédures. Du matériel de formation est inclus dans [la trousse de mise en œuvre du dénombrement ponctuel](#) préparée par l'Observatoire canadien sur l'itinérance avec l'aide des responsables de la SPLI.

La formation devrait aborder les sujets suivants, notamment :

- **Objectif du dénombrement** : Quelle est sa raison d'être et quels sont les bienfaits attendus pour la collectivité et les répondants.
- **Approche** : Comment aborder une personne pour qu'elle participe au sondage. Une explication des rétributions et des incitatifs. Comment poser les questions du sondage de façon respectueuse.
- **Sondage** : Comment procéder à la sélection des sans-abri. Ce que chaque question cherche à savoir. L'importance de la collecte de données fiables.
- **Logistique et sécurité** : Quel matériel sera fourni aux équipes de sondage. Quels vêtements porter et quoi apporter le jour du dénombrement. Qui contacter en cas d'urgence.

Définition de la portée du dénombrement

Dénombrement des sans-abri qui sont dans les refuges

La partie du dénombrement ponctuel portant sur les sans-abri qui sont dans les refuges devrait comprendre les refuges d'urgence (y compris ceux destinés à des populations précises, comme les femmes, les hommes, les jeunes, les Autochtones), les logements de transition (ou les logements

supervisés à court terme), et les refuges pour femmes victimes de violence. S'il y a lieu, cette partie peut aussi inclure les familles et les personnes qui ont reçu un bon d'échange pour une chambre d'hôtel ou un motel au lieu d'un lit dans un refuge.

Lorsque cela est possible, les données accessibles propres à ces établissements peuvent servir à déterminer le dénombrement portant sur les sans-abri qui sont dans les refuges. Dans certains cas, les systèmes de gestion des données pourraient suffire à répondre aux questions du sondage. Le [SISA](#), par exemple, recueille de l'information pertinente aux questions de base du sondage. Si le SISA est l'outil utilisé par le refuge pour collecter les données, la plupart des réponses aux questions de base vous seront automatiquement données. Le formulaire partiellement complété peut alors être imprimé pour permettre de valider les réponses auprès des résidents du refuge. Cette étape est obligatoire pour assurer que les réponses sont exactes et toujours valides.

Le [SISA](#) est accessible gratuitement, avec une formation gratuite de la part des responsables de la SPLI. Des conseils sur l'utilisation du SISA pour la partie du dénombrement portant sur les sans-abri qui sont dans les refuges sont fournis à l'**Annexe B. (à venir)**

Dans les plus grandes collectivités, si l'on ne dispose pas de suffisamment de ressources pour interroger chaque résident du refuge, il est possible de procéder à un échantillonnage. Cela peut vouloir dire prendre un échantillonnage représentatif des refuges ou un échantillonnage au hasard des clients. Par exemple, on pourrait fonder le sondage sur les personnes enregistrées la journée du dénombrement. Une telle approche nécessiterait une expertise en échantillonnage statistique.

Dénombrement des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges

La partie du dénombrement ponctuel portant sur les sans-abri qui ne sont pas dans les refuges devrait être effectuée dans des endroits publics ou extérieurs qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine. Cela peut inclure les rues, les ruelles, les parcs, les ravins, sous les ponts, les abribus, les édifices abandonnés et les automobiles stationnées. Il est important que la portée du dénombrement soit aussi complète que possible afin de n'exclure aucune partie de la population des sans-abri.

Dans certaines régions géographiquement restreintes ou densément peuplées, il peut être possible d'adopter une approche de **rayonnement total**, qui permet de couvrir tous ces emplacements dans la collectivité. Il s'agit de l'approche idéale, mais elle est aussi très exigeante en termes de ressources, car il faut un grand nombre de bénévoles et de coordinateurs. Pour la plupart des collectivités, une autre approche est requise.

L'approche la plus courante utilisée est une recherche des **emplacements connus**, où les équipes recensent les zones connues pour être fréquentées par les sans-abri (p. ex., parcs, ravins, campements). Cette approche est particulièrement utile dans les zones rurales et les zones peu peuplées des villes ou des banlieues. Les emplacements peuvent être déterminés par les fournisseurs de services et les intervenants d'urgence. Comme les zones rurales peuvent être vastes et peu peuplées, certaines collectivités mènent également une recherche avant le dénombrement pour déterminer les campements potentiels.

Dans les très grandes collectivités comprenant des zones de population de moindre densité, on peut vouloir considérer l'approche d'**échantillonnage** pour ces zones, approche selon laquelle un échantillon aléatoire de zones est recensé. Ces zones peuvent être définies par secteur de recensement. Le

dénombrement effectué dans les zones échantillonnées est alors extrapolé aux zones non recensées. L'utilisation de cette approche exige une expertise en échantillonnage statistique.

Dans les collectivités ayant une combinaison de zones urbaines, suburbaines et rurales, il est approprié d'utiliser un éventail d'approches. Par exemple, Toronto effectue un sondage à rayonnement total dans le centre-ville et un échantillonnage statistique pour les zones suburbaines. La géographie, la taille et les ressources d'une collectivité influent sur le choix de l'approche, que ce soit par rayonnement total, échantillonnage, emplacements connus, ou une combinaison de ceux-ci.

De nombreuses collectivités incluent dans leur dénombrement des personnes qui d'après les observations sont clairement sans abri. Les observations peuvent être utilisées pour les personnes qui ne participent pas au sondage, mais qui présentent des signes clairs révélant qu'il s'agit de sans-abri le soir du dénombrement. Par exemple, s'ils dorment à l'extérieur et s'ils ont toutes leurs possessions avec eux. Veuillez noter que la première solution devrait consister à poser les questions de présélection, si la chose est possible. Les questions de présélection fournissent des données plus fiables et donnent au répondant l'occasion de participer au sondage.

Certaines collectivités complètent leur dénombrement par une estimation du nombre de personnes « omises ». Une méthode possible consiste à utiliser des « leurres » le jour du dénombrement. Il s'agit de bénévoles qui sont postés à l'extérieur dans les zones devant être couvertes par le sondage de la ville durant le dénombrement. Pour chaque leurre qui ne rencontre pas une équipe responsable du sondage, un nombre de personnes omises est estimé et ajouté au nombre recensé. Cette approche doit être utilisée avec prudence. Il est très difficile de confirmer que l'estimation des personnes omises correspond vraiment au nombre réel de sans-abri le jour du dénombrement.

Ajouter aux populations de base : les systèmes publics

La partie de l'approche de base de la SPLI portant sur les sans-abri qui sont dans les refuges inclut les refuges et les logements de transition (c'est-à-dire les logements supervisés à court terme). Certaines collectivités incluent également les personnes qui sont dans des « institutions publiques », comme les hôpitaux, les centres de désintoxication et les établissements correctionnels, entre autres, et qui seront sans abri à leur sortie prochaine de ces établissements. Votre collectivité peut vouloir compter ces personnes aux fins de planification locale. Ce type de sans-abri n'a pas été inclus dans l'approche de base parce que cela exigerait que chaque collectivité participante obtienne l'accès aux données de chaque institution. Ces institutions sont régies par différents ordres de gouvernement, que ce soit municipal, provincial ou fédéral. Un tel fardeau sur les collectivités a été jugé trop important pour le premier dénombrement ponctuel.

Populations non visées par la portée du dénombrement

1. Les personnes qui séjournent dans un logement qu'elles louent ou qui leur appartient, incluant celles qui sont dans des logements supervisés permanents ou qui participent à des programmes Logement d'abord. Le dénombrement ponctuel vise, en partie, à mesurer le succès des programmes comme Logement d'abord ou les programmes de logements supervisés dans la réduction de l'itinérance, et les inclure cacherait les progrès réalisés.
2. Les personnes qui demeurent chez des parents ou des amis. Ces personnes peuvent être considérées comme des « sans-abri cachés », plutôt que des « sans-abri absolus ». Un

dénombrement ponctuel n'est pas un outil efficace pour mesurer les sans-abri cachés, car il est peu probable de les retrouver dans les emplacements visés par le dénombrement. Vous pourriez envisager de réaliser le sondage auprès des sans-abri cachés afin de mieux comprendre leurs besoins. Cependant, si votre collectivité souhaite estimer l'ampleur de la population de sans-abri cachés, une autre approche est recommandée (p. ex., une étude à prévalence temporelle, un sondage téléphonique).

Observation de sans-abri

Ce ne sont pas toutes les personnes pressenties qui seront intéressées à répondre aux questions de présélection. D'autres personnes peuvent être incapables de répondre aux questions (p. ex. ne peuvent se réveiller, obstacles linguistiques). Certaines de ces personnes peuvent toutefois être en situation d'itinérance. Pour dénombrer les personnes qui apparemment sont sans abri, mais qui ne participent pas au sondage, votre collectivité peut envisager de faire un suivi des sans-abri observés.

Les critères permettant d'inclure une personne à titre de sans-abri observé devraient être énoncés clairement. Par exemple, les personnes peuvent être considérées comme des sans-abri si elles ont couché à l'extérieur et si elles ont de nombreuses possessions avec eux (p. ex. des sacs à dos, des sacs à déchets, un panier d'épicerie, un sac de couchage, des couvertures, etc.).

Les observations devraient seulement être utilisées en dernier recours, puisque les données qu'elles fournissent sont moins fiables que celles fondées sur les dires de la personne elle-même. En outre, le fait de poser les questions de présélection fournit l'occasion de faire participer le répondant au sondage, de permettre à ce dernier de recevoir la rétribution/le cadeau de participation, et de recevoir de l'information sur les services. Si les observations sont utilisées, la proportion de votre dénombrement fondée sur les observations de sans-abri devrait être clairement indiquée dans votre rapport.

Gestion des données

Lorsque vous planifiez votre dénombrement, vous aurez besoin de vous préparer à effectuer l'entrée, le stockage et l'analyse des données. Chacune de ces étapes influera sur les questions que vous ajouterez à votre sondage local, sur le recrutement de partenaires et de bénévoles, et sur les ressources requises. En particulier, il est important de pouvoir protéger la vie privée des répondants au sondage. Les formulaires de sondage devront être gardés sous clé dans un endroit sécurisé, et les données brutes, une fois entrées, doivent être divulguées au besoin seulement, et ce, sans compromettre la confidentialité des répondants.

Cette partie du dénombrement peut être appuyée par la municipalité, si des ressources suffisantes existent, ou par une tierce partie (p. ex. une université ou un collège local). L'organisation choisie devrait avoir des règles et des systèmes en place pour satisfaire aux exigences susmentionnées de stockage des données, et la capacité de réaliser les analyses.

Consultez la [section 5](#) pour obtenir plus d'information.

4 : Sondages

Scénario et consentement

Les membres des équipes responsables du sondage devraient recevoir un scénario à suivre pour chaque rencontre. Le scénario est conçu pour être aussi bref que possible, tout en étant clair sur le but du sondage et la façon dont les résultats seront utilisés. Afin de satisfaire aux normes éthiques fondamentales, il est important que le répondant comprenne bien comment les renseignements fournis seront utilisés. Le scénario sert également à informer la personne que les renseignements qu'elle fournit resteront confidentiels et ne seront pas rendus publics au niveau individuel.

Questions de base

Vous trouverez ci-après les questions de présélection et les questions du sondage, questions qui figurent également dans les modèles de sondage recommandés dans l'[Annexe A](#). Les formulaires de sondage visant les sans-abri dans les refuges et ceux visant les sans-abri qui ne sont pas dans des refuges sont presque identiques, la principale différence étant les critères de présélection. Pour le dénombrement des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges, les équipes responsables du sondage ne devraient rencontrer que les personnes qui sont des sans-abri ne se trouvant pas dans des refuges le soir du dénombrement. À l'inverse, pour le dénombrement des sans-abri se trouvant dans des refuges, les personnes se trouvant dans les refuges peuvent être considérées comme étant sans abri aux fins du sondage tout comme les personnes qui se trouvent dans un refuge, mais ne peuvent y coucher, et prévoient coucher à l'extérieur. Les collectivités qui font des ajouts aux populations de base (p. ex. en ajoutant des sans-abri cachés ou des gens se trouvant dans des institutions publiques) peuvent adapter leurs filtres de sélection en conséquence.

Les questions de base incluent des points visant à déterminer si le répondant est un sans-abri aux fins du dénombrement ponctuel, à obtenir des renseignements démographiques sur la population des sans-abri et à mettre en relief les besoins potentiels de services. Elles peuvent également être utilisées pour déterminer le soutien possible pour le répondant. Par exemple, les anciens combattants sont admissibles à des programmes de soutien offerts par Anciens Combattants Canada ou peuvent être mis en lien avec des groupes de soutien d'anciens combattants. Vous trouverez ci-après une liste de questions pour la présélection et le sondage avec une explication pour chacune.

Questions de base pour la présélection

Sélection 1

Avez-vous répondu à ce sondage mené par une personne ayant cet [identifiant, p.ex., badge]?

a. OUI

b. NON

Tous les membres des équipes responsables du sondage devraient porter un vêtement ou un insigne permettant de les identifier. Au cours du dénombrement, la même personne peut être abordée par deux équipes différentes. Cette question a pour but de réduire les dédoublements.

Sélection 2

Avez-vous une résidence permanente où vous pouvez dormir ce soir?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

Cette question, à elle seule, n'aura aucun impact sur la présélection d'une personne, mais pourra servir à mettre la question suivante en contexte. De plus, pour les personnes qui seront sélectionnées, vous pouvez avoir des questions de suivi pour déterminer pourquoi elles ne retourneront pas à leur résidence cette nuit-là.

Sélection 3

Où dormirez-vous ce soir?

- | | |
|---|--|
| a. REFUSE DE RÉPONDRE | h. LIEU PUBLIC (P. EX. TROTTOIR, PLACE PUBLIQUE, PARC, FORÊT, ABRIBUS) |
| b. SON APPARTEMENT/SA MAISON | i. VÉHICULE (VOITURE, FOURGONNETTE, VÉHICULE RÉCRÉATIF, CAMION) |
| c. CHEZ QUELQU'UN (AMI OU FAMILLE) | j. ABRI DE FORTUNE, TENTE OU CABANE |
| d. MOTEL/HÔTEL | k. IMMEUBLE ABANDONNÉ/VACANT |
| e. HÔPITAL, PRISON, CENTRE DE DÉTENTION PROVISOIRE | l. AUTRE LIEU NON ABRITÉ, INAPTE À L'HABITATION HUMAINE (PRÉCISEZ) _____ |
| f. REFUGE D'URGENCE, REFUGE POUR VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE | m. LE RÉPONDANT/LA RÉPONDANTE NE SAIT PAS (PROBABLEMENT SANS ABRI) |
| g. LOGEMENT DE TRANSITION | |

Cette question comprend une liste d'emplacements qui sont des refuges ou qui ne sont pas des refuges. Elle sera le principal outil pour déterminer si un répondant doit être considéré sans abri. La procédure de sélection est décrite à l'[Annexe A](#). Si le dénombrement des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges a lieu pendant le jour, la question sera « Où avez-vous dormi la nuit dernière? ».

Questions de base pour le sondage

Sondage Question 1

Quels membres de votre famille sont avec vous aujourd'hui?

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| a. AUCUN | d. PARENT/TUTEUR |
| b. PARTENAIRE | e. AUTRE _____ |
| c. ENFANT À CHARGE (âge et sexe) | f. REFUSE DE RÉPONDRE |

On pose cette question en premier afin que les données de la famille soient prises ensemble. Chaque questionnaire pour le sondage doit avoir un numéro de série qui lui est propre. Le numéro pour chaque membre adulte de la famille répondant au sondage sera inscrit sur le questionnaire de chacun des autres membres adultes de la famille. L'âge et le sexe de chaque enfant à charge se trouvant avec le répondant au moment du dénombrement doivent être notés sur le questionnaire. Les familles ont des besoins de service différents. Ceci vous permettra de déterminer le nombre de familles sans abri dans votre collectivité et de mesurer les progrès dans la réduction de l'itinérance des familles.

Sondage Question 2

Quel âge avez-vous/En quelle année êtes-vous né?

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| a. ÂGE (en années): _____ | b. NE SAIT PAS |
| ANÉE DE NAISSANCE: _____ | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

Les répondants peuvent donner leur âge ou leur année de naissance. Ceci fournit de l'information de base sur l'âge de la population itinérante. Les jeunes, les adultes et les personnes âgées ont tous besoin d'approches et de services différents.

Sondage Question 3

À quel sexe vous identifiez-vous?

- a. MASCULIN
- b. FÉMININ
- c. AUTRE RÉPONSE _____
- d. NE SAIT PAS
- e. REFUSE DE RÉPONDRE

Ceci est une question ouverte pour laquelle différentes réponses possibles sont données. Tout comme pour l'âge, les réponses donneront des renseignements démographiques de base sur la population itinérante.

Sondage Question 4

Vous identifiez-vous comme Autochtone ou avez-vous des ancêtres autochtones? [Incluant Premières Nations, Métis, Inuit, Indiens, Autochtones, avec ou sans statut.]

- a. OUI ----->
 - i. PREMIÈRES NATIONS : HORS-RÉSERVES
 - ii. PREMIÈRES NATIONS : DANS LES RÉSERVES
 - iii. INUIT
 - iv. MÉTIS
 - v. SANS STATUT OU ASCENDANCE AUTOCHTONE
 - vi. INCONNU
- b. NON
- c. NE SAIT PAS
- d. REFUSE DE RÉPONDRE

Les équipes responsables du sondage devraient donner des exemples adaptés au contexte local qui soient aussi inclusifs que possible. Les Autochtones sont souvent surreprésentés dans la population itinérante. Cette question peut donner plus d'information sur cette population et permettre de suivre les progrès pour combler leurs besoins.

Sondage Question 5

**Avez-vous déjà servi dans les forces armées canadiennes ou la GRC?
(précision : Les Forces sont la Marine, l'Armée ou la Force aérienne du Canada)**

- a. OUI, DANS LES FORCES
- b. OUI, DANS LA GRC
- c. NON
- d. NE SAIT PAS
- e. REFUSE DE RÉPONDRE

Cette question a récemment été ajoutée au SISA pour obtenir plus d'information sur l'utilisation des refuges par les anciens combattants. Les dénombrements ponctuels apportent un éclairage supplémentaire à leur expérience comme itinérants qui ne sont pas dans les refuges. De plus, les anciens membres des forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada peuvent être admissibles à de l'aide du ministère des Anciens Combattants et profiter de groupes d'entraide d'anciens combattants.

Sondage Question 6a

Avez-vous déménagé à [collectivité] au cours des douze derniers mois?

- a. OUI
- b. NON
- c. NE SAIT PAS
- d. REFUSE DE RÉPONDRE

Certaines collectivités voient de hauts taux de migration parmi leur population de sans-abri. Les personnes récemment arrivées peuvent ne pas savoir où s'adresser pour obtenir des services dans la collectivité. Cette question peut donner à votre collectivité une indication du nombre de personnes récemment arrivées et de leurs besoins.

Sondage Question 6 b

Êtes-vous un immigrant ou un réfugié récent, arrivé au Canada dans les cinq dernières années?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

La plupart des récents arrivants (immigrants et réfugiés) auront reçu de l'aide pour s'établir au Canada. Un grand nombre de nouveaux arrivants peuvent signaler un problème qui peut être résolu en amont afin de prévenir l'itinérance.

Sondage Question 7

Quand a commencé votre période d'itinérance actuelle?

- | | |
|--|-----------------------|
| a. DATE _____
(meilleure estimation) (JJ-MM-AAAA) | b. NE SAIT PAS |
| | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

Combien de fois avez-vous été sans abri au cours des trois dernières années?

- | | |
|---|-----------------------|
| a. NOMBRE DE FOIS _____
(meilleure estimation) | b. NE SAIT PAS |
| | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

Ces questions donnent une indication de l'itinérance chronique ou épisodique possible. Les interventions de l'approche Logement d'abord donnent la priorité à ces groupes vulnérables. Inclure cette question dans le dénombrement ponctuel vous aidera à suivre les progrès de votre collectivité dans la réduction de l'itinérance chronique et épisodique et peut aider à rejoindre les personnes qui pourraient être admissibles aux programmes Logement d'abord.

Sondage Question 8

Où vous procurez-vous de l'argent? (Précision : donnez des exemples à partir de la liste)

- | | |
|---|---|
| a. EMPLOI | f. PRESTATIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (P. EX. RPC, SV, SRG) |
| b. EMPLOI INFORMEL/TRAVAIL AUTONOME (P. EX. RETOUR DE BOUTEILLES CONSIGNÉES, MENDICITÉ) | g. PRESTATIONS FISCALES POUR FAMILLES ET ENFANTS |
| c. ASSURANCE-EMPLOI | h. DONS D'ARGENT PAR LA FAMILLE/LÉS AMIS |
| d. AIDE SOCIALE/AIDE AU REVENU | i. AUTRE _____ |
| e. PRESTATION D'INVALIDITÉ | j. AUCUN REVENU |
| | k. REFUSE DE RÉPONDRE |

Ceci est une question ouverte pour laquelle des catégories sont données, incluant celles reliées à l'emploi, aux sources informelles (p.ex., retour de bouteilles), aux avantages fiscaux, à la famille et aux amis. Cette question peut être utilisée pour déterminer les sources d'aide qui sont utilisées et celles qui ne le sont pas. Par exemple, elle pourrait indiquer si oui ou non les personnes âgées itinérantes reçoivent la Pension de la sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti.

Sondage Question 9

Avez-vous besoin de services liés à : [Lisez les catégories. Choisissez toutes celles qui s'appliquent]

- | | |
|---|--|
| a. PROBLÈME MÉDICAL CHRONIQUE/AIGU | e. MALADIE MENTALE |
| b. HANDICAP PHYSIQUE | f. LÉSION CÉRÉBRALE |
| c. TROUBLE D'APPRENTISSAGE | g. TROUBLE DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION FŒTALE (TSAF) |
| d. TOXICOMANIE ou ABUS D'ALCOOL OU D'AUTRES DROGUES | h. GROSSESSE (S'IL S'AGIT D'UNE FEMME) |

La liste inclut les questions de santé mentale et physique, les handicaps, les grossesses, et autres préoccupations. Elle vise à donner de l'information sur les services dont a besoin la population itinérante dans votre collectivité.

Sondage Question 10

Avez-vous dormi dans un refuge d'urgence au cours des derniers 12 mois? [Suggestion : donner des exemples locaux]

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

Plusieurs collectivités ont des données complètes sur l'utilisation des refuges, mais peu d'information sur la population itinérante qui n'utilise pas les refuges. Cette question peut donner de l'information sur la taille et les besoins de cette population.

Familles et enfants

La question sur la famille demande au répondant l'âge et le sexe de chaque enfant à charge se trouvant avec lui au moment du dénombrement. Le répondant devrait fournir la même information pour les autres membres de sa famille (partenaires, parents, grands-parents, etc.). Chaque formulaire de sondage (voir l'[Annexe A](#)) devrait avoir un numéro de sondage unique pouvant servir d'identificateur anonyme pour le répondant. Dans le cas des familles, chaque membre devrait avoir son numéro indiqué sur les formulaires des membres de sa famille après l'indication du lien familial (partenaire, parent, autre). Ceci permet de garder ensemble l'information de la famille et peut donner de l'information sur la taille de la famille.

Ajouter aux questions de base

Les questions de base de l'approche de la SPLI offrent certains renseignements démographiques sur la population des sans-abri, mais vous pouvez envisager d'ajouter d'autres questions pour votre dénombrement local. Il faut choisir les questions avec soin cependant, car on limite normalement la durée du sondage à quinze minutes ou moins (à quelques exceptions près).

Quelles questions devriez-vous ajouter? Plusieurs collectivités incluent une question sur l'**orientation sexuelle**, les recherches ayant montré que les jeunes en particulier pouvaient devenir itinérants suite à des conflits familiaux reliés à leur orientation sexuelle. Vous pouvez également considérer des questions visant à approfondir les renseignements obtenus grâce aux questions de base. Par exemple, on peut demander à un répondant indiquant qu'il vient d'arriver dans la collectivité **de quelle collectivité il est parti**.

L'Observatoire canadien sur l'itinérance, en collaboration avec plusieurs collectivités, a préparé une série de questions qui peuvent être ajoutées aux questions de base de la SPLI. Ces questions ne sont pas obligatoires pour l'approche de la SPLI, mais vous pouvez les étudier afin de voir si elles répondent aux besoins d'information de votre collectivité. [Elles sont disponibles ici.](#)

Mise en œuvre du sondage des sans-abri qui sont dans les refuges

Préparation : Dans la plupart des collectivités, les clients des refuges constituent la majeure partie des personnes recensées dans le cadre du dénombrement ponctuel. Il faudrait communiquer sans tarder avec les dirigeants des refuges afin d'obtenir leur appui pour le dénombrement. Chaque refuge devrait identifier un contact clé qui sera présent le soir du dénombrement. Si vous désirez utiliser les données des systèmes des refuges, vous devriez établir et conclure un accord sur la fourniture des données avec le refuge s'il n'existe pas encore de tel protocole.

Certains dirigeants de refuges pourraient avoir des réticences à ce que des équipes de sondage viennent dans leurs installations. Selon la taille et les ressources des refuges, il est possible que certains refuges demandent à des membres de leur personnel (qui recevraient la même formation que les bénévoles) de procéder au dénombrement. Cela pourrait être le cas en particulier dans les refuges pour femmes victimes de violence conjugale.

Les dirigeants de certains autres refuges pourraient refuser de divulguer les données relatives à leurs clients. Dans ces cas, il faut chercher à obtenir toute l'information que les dirigeants sont prêts à fournir et, au moins, le nombre de clients que leurs refuges accueillent le soir du dénombrement pourra être inclus. Dans les plus grandes collectivités, il pourrait être possible d'utiliser les données provenant de refuges similaires pour estimer les caractéristiques des clients des refuges pour lesquels on ne peut obtenir de données autrement.

Nombre : Dans la mesure du possible, votre dénombrement (ou recensement) des personnes se trouvant dans un refuge devrait être éclairé par les données des systèmes. Si vous êtes incapable d'utiliser les données des systèmes ou du module de dénombrement ponctuel du SISA, il est recommandé d'utiliser la feuille de contrôle et le formulaire de sondage figurant à l'[Annexe A](#).

Approche pour le sondage : Dans les installations utilisant le SISA, il peut être possible d'utiliser les données du refuge pour répondre à la plus grande partie du sondage et d'utiliser un questionnaire abrégé pour confirmer les données existantes et pour obtenir les renseignements manquants. Les enquêteurs (le personnel du refuge ou les bénévoles) peuvent choisir de réaliser un sondage intégral au refuge ou de procéder à un échantillonnage fondé sur le nombre de personnes qui se trouvent au refuge le soir du dénombrement. Le sondage peut être mené au moyen du module de dénombrement ponctuel du SISA ou sur papier.

Consentement : Les enquêteurs doivent obtenir le consentement de la personne avant de procéder avec le questionnaire (voir un scénario à l'[Annexe A](#)). Il est important d'obtenir le consentement du répondant afin de s'assurer qu'il soit conscient que la confidentialité sera maintenue et comprenne comment ses réponses seront utilisées.

Sélection : Il y a trois questions de présélection. La première vise à éviter d'interroger une personne deux fois. La seconde vise à mettre en contexte l'accès à un logement du répondant. La troisième question vise à assurer que les personnes incluses dans le dénombrement sont seulement celles qui vivent une situation d'itinérance absolue. La plupart des réponses devraient indiquer que les personnes vont dormir à l'emplacement où a lieu le sondage, ces personnes seront donc incluses dans le sondage. Si des personnes se trouvent au refuge, mais n'ont pu obtenir un lit pour cette nuit-là et prévoient dormir à l'extérieur, elles seront aussi sélectionnées et leurs réponses devront être incluses parmi les

données sur les sans-abri qui ne sont pas dans les refuges. Les autres personnes ne devraient pas être retenues pour le sondage.

Questionnaire : Il y a **10** questions de base pour la partie du sondage qui s'adresse aux sans-abri qui sont dans les refuges. Les enquêteurs devraient poser chaque question exactement comme elle est écrite afin d'assurer l'uniformité de l'interprétation de la question.

Rétribution : Une rétribution peut être considérée comme une façon d'encourager la personne, ou un remerciement pour avoir participé au sondage, ou les deux. Dépendant du point de vue, la rétribution peut être remise après que la personne ait été identifiée comme étant un sans-abri, après avoir répondu au questionnaire, ou elle peut être séparée en deux, et remise après chacune de ces étapes. La rétribution peut prendre la forme de petits articles (p. ex., des bas, des articles de toilette, une collation) ou des cartes-cadeaux (p. ex., pour un café ou une épicerie). Ceux-ci peuvent être achetés ou des dons peuvent être sollicités avant le dénombrement.

Services : Si cela n'a pas déjà été fait par le personnel du refuge ou du programme de logement, vous pourriez vouloir utiliser le dénombrement ponctuel comme une occasion de fournir de l'information sur les services disponibles. Certaines collectivités offrent aux répondants une liste de services disponibles dans la collectivité. Selon les réponses au sondage, les répondants peuvent être admissibles à divers programmes de soutien. Par exemple, les personnes qui sont chroniquement sans abri peuvent être admissibles au programme Logement d'abord, les aînés à la Sécurité de la vieillesse ou au Régime de pensions du Canada, et les anciens combattants aux programmes offerts par Anciens Combattants Canada. Le personnel du refuge peut effectuer un suivi auprès des répondants afin de prendre les mesures appropriées pour connaître leur admissibilité.

Mise en œuvre du sondage des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges

Préparation : Le coordonnateur et les membres du comité local, le cas échéant, détermineront les emplacements qui seront visés par le sondage. Des cartes indiquant l'itinéraire à suivre devraient être préparées pour chaque équipe de sondage.

Nombre : Chaque enquêteur devrait recevoir une feuille de contrôle en plus des formulaires de sondage (voir l'[Annexe A](#) pour des exemples). La feuille de contrôle permet de noter les personnes qui ne participent pas au sondage. Si votre collectivité consigne des données relativement aux personnes reconnues selon toute vraisemblance comme des itinérants à la suite d'observations, mais ne participant pas au sondage, ces personnes peuvent être consignées sur la feuille de contrôle en plus des données démographiques observées.

Approche du sondage : Les équipes responsables du sondage devraient aborder toutes les personnes qu'elles rencontrent pour leur poser les questions de présélection. Dans certaines collectivités, on a remarqué que les gens hésitent à participer à un « sondage sur l'itinérance », c'est pourquoi on l'appelle « sondage sur les besoins en logement » dans le scénario recommandé, mais il doit être clair que l'objectif consiste à mieux comprendre l'itinérance.

Consentement : Comme c'est le cas pour le sondage auprès des sans-abri qui sont dans les refuges, les enquêteurs doivent obtenir le consentement des personnes avant de procéder avec le questionnaire. Le scénario se trouve avec le questionnaire à l'[Annexe A](#). Il faut obtenir le consentement du répondant afin

de s'assurer qu'il soit conscient que la confidentialité sera maintenue et comprenne comment ses réponses seront utilisées.

Sélection : Les questions de présélection utilisées sont les mêmes que celles utilisées pour le dénombrement des sans-abri dans les refuges. La première vise à éviter qu'une personne soit sollicitée à deux reprises pour le sondage. La deuxième vise à mettre en contexte l'accès à un logement du répondant. La troisième question vise à éliminer du sondage toute personne qui ne dormira pas à l'extérieur. Cela comprend les personnes qui dormiront dans un refuge, car leurs données seront déjà incluses dans le dénombrement des sans-abri dans les refuges. La troisième question fournira aussi de l'information à la collectivité sur les emplacements à l'extérieur où les personnes vont dormir.

Questionnaire : Le sondage des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges comprend **10** questions de base. Les enquêteurs devraient poser chaque question exactement comme elle est écrite afin d'assurer l'uniformité de l'interprétation de la question.

Rétribution : Une rétribution peut être considérée comme une façon d'encourager la personne, ou un remerciement pour avoir participé au sondage, ou les deux. Selon ce point de vue, une rétribution peut être donnée à une personne après que celle-ci ait été identifiée comme étant une personne sans abri, après qu'elle ait répondu au questionnaire, ou elle peut être divisée, avec une partie remise à chaque étape. Une rétribution peut être de petits articles (p. ex., des bas, des articles de toilette, une collation) ou des cartes-cadeaux (p. ex., pour un café ou une épicerie). Ceux-ci peuvent être achetés ou des dons peuvent être sollicités avant le dénombrement.

Services : Si possible, vous devriez offrir de trouver un refuge à la personne pour la nuit. Vous pouvez également décider de vous servir du dénombrement ponctuel comme une occasion de fournir de l'information sur les services disponibles. Certaines collectivités offrent aux répondants une liste des services disponibles dans la collectivité. Selon leurs réponses au sondage, les répondants peuvent être admissibles à divers programmes de soutien. Par exemple, les personnes qui sont chroniquement sans abri peuvent être admissibles au programme Logement d'abord, les aînés à la Sécurité de la vieillesse ou au Régime de pensions du Canada, et les anciens combattants aux programmes offerts par Anciens Combattants Canada. Le personnel peut explorer ces options de façon routinière; il faut donc travailler étroitement avec eux lors du sondage afin de s'assurer qu'il n'y a pas de doublement des efforts.

5 : Après le dénombrement ponctuel

Le volume de travail nécessaire après la réalisation du dénombrement ponctuel ne devrait pas être sous-estimé. Selon la taille de la collectivité et le nombre de questionnaires remplis, l'entrée, le nettoyage et l'analyse des données peuvent prendre des semaines après le dénombrement. Vous devrez également établir une stratégie de communication à mettre en œuvre après le dénombrement. Le travail du comité local sur le dénombrement ponctuel se poursuivra après la journée du dénombrement alors qu'il examinera ce qui a bien fonctionné, ce qui peut être amélioré et ce qui peut être envisagé pour les prochains dénombrements.

Le lendemain

Collecte des questionnaires : Les questionnaires remplis doivent être recueillis auprès des refuges et des équipes responsables du sondage la nuit du sondage ou le matin suivant, au plus tard. Ramasser les questionnaires rapidement réduit la probabilité qu'ils soient perdus ou endommagés.

Reconnaissance des contributions : Un dénombrement ponctuel ne peut être effectué sans la contribution d'un ensemble de partenaires, dont les membres du comité local sur le dénombrement ponctuel, les refuges locaux, les bénévoles, les donateurs, ainsi que tout organisme local ayant été consulté. Un court message de remerciement peut leur être transmis immédiatement après le dénombrement afin de reconnaître leur investissement en temps ou en argent, lequel a contribué au succès du dénombrement. Cela encourage leur participation continue à la résolution du problème de l'itinérance et augmente les chances qu'ils appuient les dénombrements futurs.

Gestion et analyse des données

Le module de dénombrement du SISA sera fourni aux collectivités pour faciliter l'entrée et l'analyse des données, et la production de rapports. Chaque réponse est entrée dans le logiciel et les données sont sauvegardées, qu'il s'agisse de réponses aux questions de base ou à toute question ajoutée par votre collectivité. Le logiciel facilite le nettoyage des données en soulignant les dédoublements possibles des entrées ou les dates de naissance irréalistes. Les données peuvent être entrées directement dans le logiciel ou importées d'une feuille de calcul. Une fois l'entrée des données effectuée, on peut les exporter sous forme de feuille de calcul. Le logiciel peut générer un rapport de base sur le dénombrement ponctuel, fondé sur les questions de base, ou encore produire des rapports personnalisés qui tiennent compte des questions supplémentaires. Le logiciel peut être utilisé pour la transmission protégée des résultats à la SPLI.

Du soutien sera disponible pour l'installation et l'utilisation du logiciel par l'intermédiaire du [bureau d'assistance technique du SISA](#).

Stockage des données et confidentialité

Les réponses au dénombrement ponctuel doivent être anonymes. Les questionnaires ne doivent pas indiquer le nom du répondant ni aucun autre identificateur personnel. Même sans identificateur, les réponses peuvent parfois être utilisées pour identifier des personnes en particulier. Pour réduire un tel risque, les données doivent être stockées sur un ordinateur ou un serveur sécurisé, avec un accès limité.

Si possible, le fichier devrait être protégé par un mot de passe. Les réponses personnelles ou les données brutes ne devraient jamais être présentées ou rapportées. Il faudrait demander aux bénévoles et aux chercheurs qui travaillent avec les données de signer une entente de confidentialité.

Les versions papier des questionnaires remplis devraient être conservées dans un endroit sécurisé (p. ex., un classeur verrouillé). Il serait bon de garder ces versions papier entre chaque dénombrement ponctuel au cas où l'entrée des données devait être vérifiée. Lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, les versions papier devraient être déchiquetées ou détruites de toute autre façon.

Si votre collectivité recueille des noms dans le cadre de son dénombrement ponctuel (p. ex., pour créer un registre de personnes sans abri), veuillez vous assurer que les données transmises à la SPLI soient rendues anonymes, afin qu'on ne puisse identifier personne. À noter que le logiciel offert par la SPLI préserve automatiquement l'anonymat des répondants.

Nettoyage des données

Une fois les questionnaires transmis à un emplacement central, l'entrée des données devrait commencer aussitôt que possible. Vous pourriez établir une entente avec une université ou un collège local pour effectuer l'entrée des données. En échange de l'accès aux données, l'université ou le collège peut être prêt à offrir un soutien pour l'entrée, le nettoyage et l'analyse des données.

Afin de réduire la probabilité d'erreurs durant le processus d'entrée des données, il est recommandé d'entrer chaque questionnaire dans deux bases de données distinctes, puis de comparer les réponses afin de déceler les incohérences. Les versions papier des formulaires peuvent être consultées afin de vérifier les réponses en cas d'incohérences.

Une personne-ressource pour chaque équipe responsable du sondage devrait être disponible durant ce processus afin d'offrir des clarifications s'il y a des ambiguïtés dans les réponses écrites. Des exemples de telles ambiguïtés peuvent inclure :

- une écriture ou des marques illisibles;
- des réponses multiples à une question n'exigeant qu'une seule réponse;
- des réponses manquantes;
- des réponses irréalistes (p. ex., une date de naissance en 1901, un ancien combattant de 16 ans).

Les questionnaires incomplets peuvent tout de même être inclus si la personne interrogée a répondu à un nombre suffisant de questions. Vous devriez avoir assez d'information pour savoir si le répondant a déjà participé au sondage (c'est-à-dire, pour éviter le dédoublement). Il n'y a pas un nombre standard de réponses qui détermine l'inclusion, car certaines réponses sont plus instructives que d'autres (p. ex., il est moins probable que deux personnes aient le même âge qu'elles soient du même sexe). Afin de faciliter le processus, vous pouvez consulter un spécialiste de la statistique pour établir une norme pratique. Les questionnaires qui ne satisfont pas à cette norme ne devraient pas être inclus dans le nombre final pour votre collectivité.

Une fois l'entrée des données terminée, elle doit être vérifiée afin de déceler les données suspectes (p. ex., un ancien combattant de 6 ans) ou les dédoublements (c'est-à-dire déterminer les gens qui ont répondu deux fois au sondage). Le logiciel offert par la SPLI souligne automatiquement les problèmes possibles. Néanmoins, vous devrez revoir manuellement les données pour vérifier si elles renferment des erreurs. Par exemple, lorsque deux entrées ont des réponses semblables pour plusieurs variables

démographiques (p. ex., âge, sexe, état d'ancien combattant, identité autochtone), il peut s'agir d'un dédoublement. Il est à noter que lorsque vous avez un grand nombre de répondants, il y a plus de chances de trouver des personnes avec des variables démographiques semblables, et donc la norme pour le dédoublement doit avoir un seuil plus élevé.

Analyse et interprétation des données

Avant d'analyser les données, il est important de se souvenir qu'un dénombrement ponctuel ne devrait pas être considéré comme représentatif de toutes les personnes qui sont sans abri dans votre collectivité. Parce qu'il est effectué en une seule journée, il est plus probable qu'on y retrouve des sans-abri chroniques, à long terme, que des gens qui ne vivent que quelques épisodes d'itinérance. Comme mentionné auparavant, il s'agit d'une évaluation ponctuelle des gens qui sont totalement sans abri le jour du dénombrement.

Le logiciel fourni par la SPLI peut générer un certain nombre de rapports fondés sur les questions de base. Cela vous donnera des renseignements démographiques fondamentaux sur les répondants. Cela inclut, entre autres, des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état d'ancien combattant et le statut d'autochtone. Le logiciel peut également être personnalisé pour générer des rapports incluant vos propres questions.

S'il s'agit du premier dénombrement de votre collectivité, les analyses seront relativement simples, et examineront les relations entre les différents facteurs. Si vous avez déjà effectué deux ou plusieurs dénombrements, vous pourrez examiner les changements survenus dans le temps. Pour ces analyses, il est recommandé d'utiliser un programme statistique (p. ex., SPSS, SAS, Stata). Si vous n'avez pas les capacités nécessaires pour effectuer de telles analyses à l'interne, vous pourriez embaucher un consultant ou établir une entente avec un collègue ou une université.

Transmission des résultats à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

On demande aux collectivités recevant un appui pour participer au dénombrement ponctuel coordonné de la SPLI d'envoyer leurs résultats à la SPLI. Le logiciel fourni par la SPLI est doté d'une fonction servant à transmettre les résultats à la SPLI une fois les données entrées et nettoyées. Si vous n'utilisez pas ce logiciel, on vous offrira une solution de rechange pour transmettre les résultats de façon sécurisée.

Les données ne seront pas communiquées à des tierces parties, et les résultats de chaque collectivité ne seront jamais rendus publics. Les données de votre collectivité serviront plutôt à établir une image pancanadienne de l'itinérance. Elles serviront à améliorer notre compréhension des personnes touchées par l'itinérance, ainsi que des programmes de soutien nécessaires pour les aider à trouver un logement sûr.

Communication des résultats

Le dénombrement terminé, il peut y avoir beaucoup d'anticipation dans la collectivité, en particulier chez les partenaires du projet, pour connaître les résultats. Selon la taille de l'ensemble des données, le processus d'entrée, de nettoyage et d'analyse des données peut prendre des semaines. Certaines collectivités préparent un rapport préliminaire avec quelques détails, suivi par un rapport complet.

Communication avec la collectivité. Les premiers résultats devraient être publiés dès que possible et peuvent inclure le dénombrement de la population de sans-abri et certains résultats démographiques qui peuvent être générés par le logiciel fourni par la SPLI. La collectivité, ayant investi temps et argent dans ce dénombrement, attendra les résultats avec impatience. Préparez-vous à ce que les médias accordent beaucoup d'attention au dénombrement, particulièrement si c'est le premier que votre collectivité mène. Une communication hâtive peut aider à garder les intervenants engagés et intéressés à trouver des solutions. Cela peut être fait par un communiqué de presse ou une annonce, la mise à jour d'un site Web ou un message sur les médias sociaux. Vous pouvez également envisager d'organiser une rencontre communautaire publique pour discuter des résultats.

Communication avec les personnes sans abri. Bon nombre de personnes sans abri auront pris le temps de répondre au questionnaire. Bien qu'elles aient pu recevoir une contribution minime pour leur temps, il est important de souligner leur contribution et d'indiquer comment le dénombrement ponctuel peut les aider. Malheureusement, certaines de ces personnes peuvent encore être sans abri lors de dénombrements futurs et, plus elles comprennent l'importance du dénombrement, plus elles seront prêtes à y participer de nouveau. Vous pourriez travailler avec les refuges ainsi que d'autres services de première ligne afin de déterminer la meilleure stratégie de communication.

Planification du prochain dénombrement

Le comité local sur le dénombrement ponctuel devrait se réunir de nouveau après le dénombrement afin d'examiner ce qui a bien fonctionné et ce qui peut être amélioré pour les prochains dénombrements. Vous devriez envisager d'effectuer un sondage anonyme auprès des partenaires et des bénévoles. La rétroaction des bénévoles, en particulier, fournira des renseignements sur la façon dont le dénombrement s'est déroulé sur le terrain. Comment le sondage a-t-il été mis en œuvre? Les équipes responsables du sondage ont-elles utilisé le libellé standard des questions? Le choix des emplacements ou la méthode d'échantillonnage ont-ils fait en sorte que des populations importantes ont été ignorées? Est-ce que la population des sans-abri était motivée à participer au sondage ou a-t-elle évité les équipes responsables? Les réponses à ces questions et à d'autres aideront votre comité local sur le dénombrement ponctuel à améliorer la mise en œuvre des prochains dénombrements.

Si possible, gardez les membres du comité engagés entre les dénombrements. Dans certaines collectivités qui effectuent des dénombrements annuels, la planification du prochain dénombrement commence aussitôt que le dernier est terminé. Les membres du comité peuvent vouloir se réunir lorsque certaines étapes clés sont franchies (p. ex., la publication du rapport préliminaire, la réalisation des analyses finales, la réalisation de l'examen après le dénombrement, etc.).

Où trouver plus d'information?

Des ressources sont disponibles au sein de collectivités qui ont effectué des dénombrements et d'organisations internationales qui appuient les dénombrements ponctuels. Veuillez noter que ce n'est pas toute l'information figurant dans ces ressources qui s'harmonisera nécessairement avec l'approche de dénombrement ponctuel de la SPLI, mais vous voudrez peut-être consulter ces ressources pour vous aider à mettre en œuvre votre dénombrement ponctuel :

- **Tribune en ligne de dénombrement ponctuel** : L'Observatoire canadien sur l'itinérance est en voie de mettre sur pied cette tribune qui hébergera des outils et des renseignements utiles pour faciliter la mise en œuvre du dénombrement ponctuel. La tribune permettra aussi aux collectivités d'échanger des renseignements et des ressources.
[Le site Web suivra prochainement]
- **Le webinaire Homeless Hub sur les dénombrements ponctuels**
<http://www.homelesshub.ca/events/homeless-hub-webinar-using-point-time-counts-measure-progress-towards-ending-homelessness>
- **Rapports canadiens sur le dénombrement ponctuel** : De nombreuses collectivités ont effectué périodiquement des dénombrements ponctuels au Canada. Les rapports sur ces dénombrements sont des références utiles pour obtenir des exemples de mise en œuvre locale des dénombrements ponctuels et savoir comment les résultats sont analysés et transmis à la collectivité. Veuillez noter que vous devrez peut-être copier ces liens dans votre navigateur.

Grand Vancouver (Mars 2014) :

<http://www.metrovancouver.org/services/regional-planning/homelessness/HomelessnessPublications/2014MVHomelessCountJuly31-14Results.pdf>

Kamloops et Merritt (Oct. 2012) :

www.kamloopshap.ca/images/HC2012-Nov02-2012-1.pdf

Alberta 7 Cities (Oct. 2014) :

<http://www.7cities.ca/#!7-cities-pit-count/c6rt>

Edmonton (Oct. 2014) :

www.homewardtrust.ca/images/files/2015-02-05-14-10Homeless%20Count%202014-Final%20Report_Feb5-15.pdf

Calgary (Janv. 2014) :

calgaryhomeless.com/wp-content/uploads/2014/06/Winter-2014-PIT-Count-Report.pdf

Lethbridge (Oct. 2013) :

www.bringinglethbridgehome.ca/sites/default/files/Bringing%20Lethbridge%20Home%20-%20Homeless%20Census%20Report%202013.pdf

Red Deer (Oct. 2014) :

www.reddeer.ca/media/reddeerca/about-red-deer/social-well-being-and-community-initiatives/housing-and-homelessness/2014-Red-Deer-Point-in-Time-Homeless-Count-Full-Report.pdf

Toronto (Avril 2013) :

www.toronto.ca/legdocs/mmis/2013/cd/bgrd/backgroundfile-61365.pdf

- **Webinaires de collectivités des É.-U.** : parmi les sujets abordés, mentionnons les suivants : méthodologie de dénombrement des sans-abri qui ne sont pas dans des refuges, accroître l'inclusion des jeunes et la formation des bénévoles.
<http://www.endhomelessness.org/library/entry/webinar-recordings-prepare-for-the-2015-point-in-time-count>

ANNEXE A : Feuilles de contrôle et formulaires de sondage

Dans la présente annexe, vous trouverez des modèles de feuilles de contrôle et de formulaires de sondage recommandés pour le dénombrement des sans-abri qui sont dans les refuges et pour celui des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges. Vous n'êtes pas tenus de les utiliser, il s'agit d'exemples où l'on trouve les données nécessaires pour répondre aux questions de présélection et de sondage de base. Vous trouverez ci-dessous des instructions pour remplir ces formulaires. Chaque enquêteur devrait recevoir une feuille de contrôle et une série de formulaires de sondage.

Feuille de contrôle

Au haut de la feuille, l'enquêteur indique sa zone de recherche/emplacement, l'horaire de son quart de travail, son nom et un numéro de téléphone. Si les données présentent des anomalies, ou s'il manque des données, il se peut que l'on communique avec l'enquêteur pour qu'il fournisse des explications.

Les feuilles de contrôle comprennent un script que l'enquêteur doit suivre pour demander le consentement de la personne. Elles comprennent aussi les questions de présélection de base. Puisque l'enquêteur utilise la feuille de contrôle pour la présélection, il n'a pas à commencer un formulaire d'enquête pour des personnes qui finiront par être exclues.

En ce qui concerne les personnes sélectionnées, l'enquêteur commence le sondage en notant les réponses aux deux dernières questions. Quant aux personnes *non* sélectionnées, l'enquêteur les inscrit sur la feuille de contrôle.

La feuille de contrôle pour le dénombrement des sans-abri qui ne sont pas dans les refuges comprend les informations suivantes :

- le lieu de la rencontre avec la personne;
- la raison pour laquelle la personne est exclue du sondage (a refusé, a déjà répondu, n'a pas été sélectionnée, a été observée uniquement);
- si la personne figure parmi les itinérants observés (clairement itinérant, mais ne veut ou ne peut pas répondre aux questions de présélection), le sexe et l'âge observés, ainsi que les indices relatifs à l'itinérance.

La feuille de contrôle pour le dénombrement des sans-abri qui sont dans les refuges comprend les informations suivantes :

- la raison pour laquelle la personne est exclue du sondage (a refusé, a déjà répondu, a été comptée uniquement);
- sexe et âge observés.

Formulaires de sondage

Tout comme la feuille de contrôle, le formulaire de sondage permet à l'enquêteur d'indiquer son nom, le numéro de téléphone, ainsi que le lieu et le moment où le questionnaire a été rempli. Chaque

formulaire comporte un numéro de sondage fourni par une fonction « Fusion et publipostage » dans Microsoft Word (instructions à venir). Ce numéro est un identifiant unique et anonyme et peut être utilisé, par exemple, pour interrelier les données familiales.

Les deux premières questions du sondage sont les deux dernières questions de présélection. Les enquêteurs doivent noter les réponses à ces questions avant de poser les questions restantes (Q. 1-12), à savoir, celles du sondage de base. Il faut poser les questions exactement comme elles sont rédigées, mais il est possible de donner des suggestions ou des explications si le répondant hésite dans sa réponse. Le formulaire comprend des suggestions (par exemple, la définition des forces armées canadiennes). On peut rajouter au sondage des questions adaptées aux circonstances locales, mais en les structurant de façon similaire.

SONDAGE DES SANS-ABRI QUI NE SONT PAS DANS LES REFUGES

Lieu : _____ Horaire : de _____ à _____
 Enquêteur : _____ Téléphone : _____

Bonjour. Je m'appelle _____. Je travaille comme bénévole pour le **sondage sur les besoins en logement de [nom de la communauté]**. Nous faisons un sondage pour offrir de meilleurs programmes et services aux personnes itinérantes. Il vous faudra environ 10 minutes pour répondre aux questions.

- La participation est volontaire et votre nom ne sera pas consigné.
- Vous pouvez choisir de sauter une question ou de mettre fin à l'entretien à tout moment.
- Les résultats permettront de mieux comprendre l'itinérance au Canada et aideront à la recherche menée pour améliorer les services.

A. Avez-vous répondu à ce sondage mené par une personne ayant cet [identifiant]?

[OUI : Remercier et consigner la réponse] [NON : Aller à B]

B. Souhaitez-vous participer au sondage?

[OUI : Aller à C] [NON : Remercier et consigner la réponse]

- Merci d'avoir accepté de participer. Veuillez noter que vous recevrez [article] pour avoir répondu au sondage.

C. Avez-vous une résidence permanente où vous pouvez dormir ce soir?

[OUI/NON : Aller à D]

D. Où dormirez-vous ce soir? [NE PAS LIRE LES CATÉGORIES]

a. REFUSE DE RÉPONDRE b. SON APPARTEMENT/SA MAISON c. CHEZ QUELQU'UN (AMI OU FAMILLE) d. MOTEL/HÔTEL e. HÔPITAL, PRISON, CENTRE DE DÉTENTION f. REFUGE D'URGENCE OU POUR VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE g. LOGEMENT DE TRANSITION	h. LIEU PUBLIC (TROTTOIR, PLACE PUBLIQUE, PARC, FORÊT, ABRIBUS) i. VÉHICULE (VOITURE, FOURGONNETTE, VÉHICULE RÉCRÉATIF, CAMION) j. ABRI DE FORTUNE, TENTE OU CABANE k. IMMEUBLE ABANDONNÉ/VACANT l. AUTRE LIEU NON ABRITÉ, INAPTE À L'HABITATION HUMAINE m. LE RÉPONDANT/LA RÉPONDANTE NE SAIT PAS [PROBABLEMENT SANS ABRIS]
REMERCIER ET CONSIGNER LA RÉPONSE CI-DESSOUS	COMMENCER LE SONDAGE ET NOTER LES RÉPONSES À C ET D

Instructions : Pour ceux qui *ne sont pas interrogés*, remplir la feuille ci-dessous en indiquant la raison. Si la personne REFUSE ou est OBSERVÉE seulement, mais qu'elle est clairement itinérante, indiquer son sexe, son âge approximatif et la raison pour laquelle vous pensez que cette personne est itinérante (p. ex. dort à l'extérieur avec ses effets personnels).

Numéro	Emplacement (p. ex. immeuble, parc, intersection la plus proche)	Motif de l'exclusion				Itinérance observée	*Itinérance observée		
		A refusé*	A déjà répondu	Éliminé	Observé*		Sexe observé	Âge approx.	Indicateurs de l'itinérance
1									
2									

...

Lieu : _____ Horaire : _____
 Enquêteur : _____ Téléphone : _____

NOTER LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE PRÉSÉLECTION

C. Avez-vous une résidence permanente où vous pouvez dormir ce soir?

- a. OUI
- b. NON
- c. NE SAIT PAS
- d. REFUSE DE RÉPONDRE

D. Où dormirez-vous ce soir? [NE PAS LIRE LES CATÉGORIES]

- h. LIEU PUBLIC (TROTTOIR, PLACE PUBLIQUE, PARC, FORÊT, ABRIBUS)
- i. VÉHICULE (VOITURE, FOURGONNETTE, VÉHICULE RÉCRÉATIF, CAMION)
- j. ABRI DE FORTUNE, TENTE OU CABANE
- k. IMMEUBLE ABANDONNÉ/VACANT
- l. AUTRE LIEU NON ABRITÉ, INAPTE À L'HABITATION HUMAINE (PRÉCISER) _____
- m. LE RÉPONDANT/LA RÉPONDANTE NE SAIT PAS [PROBABLEMENT SANS ABRI]

COMMENCER LE SONDAGE

1. Quels membres de votre famille sont avec vous aujourd'hui? [INDIQUER LES NUMÉROS DE SONDAGE POUR LES ADULTES]

- a. AUCUN
 - b. PARTENAIRE _____
 - c. ENFANT(S) À CHARGE [ÂGE POUR CHAQUE ENFANT DE SEXE MASCULIN OU FÉMININ]
 - d. AUTRE ADULTE _____
 - e. REFUSE DE RÉPONDRE
- | | Âge | Âge | Âge | Âge | Âge | Âge | Âge | Âge | Âge | Âge |
|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| MASCULIN | | | | | | | | | | |
| FÉMININ | | | | | | | | | | |

2. Quel âge avez-vous?/En quelle année êtes-vous né(e)?

- a. ÂGE (en années) _____
- b. NE SAIT PAS
- c. ANNÉE DE NAISSANCE _____
- d. REFUSE DE RÉPONDRE

3. À quel sexe vous identifiez-vous? [NE PAS LIRE LES CATÉGORIES]

- a. MASCULIN
- b. FÉMININ
- c. AUTRE RÉPONSE _____
- d. NE SAIT PAS
- e. REFUSE DE RÉPONDRE

4. Vous identifiez-vous comme Autochtone, ou avez-vous des ancêtres autochtones? Cela comprend les Premières Nations, les Métis, les Inuit, les Indiens, les Autochtones, avec ou sans statut.

- a. OUI →
 - Si OUI,**
 - i. PREMIÈRES NATIONS HORS RÉSERVES
 - ii. PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES
 - iii. INUIT
 - iv. MÉTIS
 - v. SANS STATUT OU ASCENDANCE AUTOCHTONE
 - vi. INCONNU
- b. NON
- c. NE SAIT PAS
- d. REFUSE DE RÉPONDRE

5. Avez-vous déjà servi dans les forces armées canadiennes ou la GRC?

[Les Forces sont la Marine, l'Armée ou la Force aérienne du Canada]

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| a. OUI, DANS LES FORCES | d. NE SAIT PAS |
| b. OUI, DANS LA GRC | e. REFUSE DE RÉPONDRE |
| c. NON | |

6. Avez-vous déménagé à [nom de la communauté] au cours des douze derniers mois?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

7. Êtes-vous un(e) immigrant(e) ou un(e) réfugié(e) récente(e), arrivé(e) au Canada dans les cinq dernières années?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

8. Quand a commencé votre période d'itinérance actuelle? [Épisode actuel d'itinérance]

- | | |
|--|-----------------------|
| a. DATE _____
(meilleure estimation) (AAAA-MM-JJ) | b. NE SAIT PAS |
| | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

9. Combien de fois avez-vous été sans-abri au cours des trois dernières années? [Alternance de périodes d'itinérance et de non-itinérance]

- | | |
|---|-----------------------|
| a. NOMBRE DE FOIS _____
(meilleure estimation) | b. NE SAIT PAS |
| | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

10. Où vous procurez-vous de l'argent? [ON PEUT DONNER DES EXEMPLES. SÉLECTIONNER TOUT CE QUI S'APPLIQUE.]

- | | |
|--|---|
| a. EMPLOI | f. PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
(p. ex. RPC/SV/SRG) |
| b. EMPLOI INFORMEL OU AUTONOME
(p. ex. RETOUR DE BOUTEILLES
CONSIGNÉES, MENDICITÉ) | g. PRESTATIONS FISCALES POUR FAMILLES ET
ENFANTS |
| c. ASSURANCE-EMPLOI | h. DONS D'ARGENT PAR LA FAMILLE/LES AMIS |
| d. AIDE SOCIALE/AIDE AU REVENU | i. AUTRE _____ |
| e. PRESTATIONS D'INVALIDITÉ | j. AUCUN REVENU |
| | k. REFUSE DE RÉPONDRE |

11. Avez-vous besoin de services liés à ... [LIRE LES CATÉGORIES. SÉLECTIONNER TOUT CE QUI S'APPLIQUE.]

- | | |
|--|---|
| a. PROBLÈME MÉDICAL CHRONIQUE/AIGU | e. MALADIE MENTALE |
| b. HANDICAP PHYSIQUE | f. LÉSION CÉRÉBRALE |
| c. TROUBLE D'APPRENTISSAGE | g. TROUBLE DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION
FŒTALE (TSAF) |
| d. TOXICOMANIE OU ABUS D'ALCOOL OU
D'AUTRES DROGUES | h. GROSSESSE (S'IL S'AGIT D'UNE FEMME) |

12. Avez-vous dormi dans un refuge d'urgence au cours des 12 derniers mois? [DONNER DES EXEMPLES LOCAUX]

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

Sondage des sans-abri qui sont dans les refuges

Lieu : _____ Horaire : de _____ à _____
 Enquêteur : _____ Téléphone : _____

Bonjour. Je m'appelle _____. Je travaille comme bénévole pour le **sondage sur les besoins en logement de [nom de la communauté]**. Nous faisons un sondage pour offrir de meilleurs programmes et services aux personnes itinérantes. Il vous faudra environ 10 minutes pour répondre aux questions.

- **La participation est volontaire et votre nom ne sera pas consigné.**
- Vous pouvez choisir **de sauter une question** ou de **mettre fin à l'entretien à tout moment.**
- Les résultats permettront de mieux comprendre l'itinérance au Canada et aideront à la recherche menée pour améliorer les services.

A. Avez-vous répondu à ce sondage mené par une personne ayant cet [identifiant]?

[OUI : Remercier et consigner la réponse] [NON : Aller à B]

B. Souhaitez-vous participer au sondage?

[OUI : Aller à C] [NON : Remercier et consigner la réponse ci-dessous]

- Merci d'avoir accepté de participer. Veuillez noter que vous recevrez [article] pour avoir répondu au sondage.

C. Avez-vous une résidence permanente où vous pouvez dormir ce soir?

[OUI/NON : Aller à D]

D. Où dormirez-vous ce soir? [NE PAS LIRE LES CATÉGORIES]

<p>a. REFUSE DE RÉPONDRE</p> <p>b. SON APPARTEMENT/SA MAISON</p> <p>c. CHEZ QUELQU'UN (AMI OU FAMILLE)</p> <p>d. MOTEL/HÔTEL</p> <p>e. HÔPITAL, PRISON, CENTRE DE DÉTENTION</p> <p>f. REFUGE D'URGENCE OU POUR VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE</p> <p>g. LOGEMENT DE TRANSITION</p>	<p>h. LIEU PUBLIC (TROTTOIR, PLACE PUBLIQUE, PARC, FORÊT, ABRIBUS)</p> <p>i. VÉHICULE (VOITURE, FOURGONNETTE, VÉHICULE RÉCRÉATIF, CAMION)</p> <p>j. ABRI DE FORTUNE, TENTE OU CABANE</p> <p>k. IMMEUBLE ABANDONNÉ/VACANT</p> <p>l. AUTRE LIEU NON ABRITÉ, INAPTE À L'HABITATION HUMAINE</p> <p>m. LE RÉPONDANT/LA RÉPONDANTE NE SAIT PAS [PROBABLEMENT SANS ABRIS]</p>
--	--

REMERCIER ET CONSIGNER LA RÉPONSE CI-DESSOUS

COMMENCER LE SONDAGE ET NOTER LES RÉPONSES À C ET D

Instructions : Pour les personnes qui **ne sont pas interrogées**, remplir la feuille ci-dessous en indiquant le motif et leur SEXE (Homme, Femme, Autre) et leur ÂGE (en années).

Numéro	Motif de l'exclusion			Données démographiques	
	A refusé	A déjà répondu	Recensé seulement	Sexe (H/F/A)	Âge
1					
2					
3					
4					

...

Lieu : _____
 Enquêteur : _____

Horaire : _____
 Téléphone : _____

NOTER LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE PRÉSÉLECTION

C. Avez-vous une résidence permanente où vous pouvez dormir ce soir?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

D. Où dormirez-vous ce soir? [NE PAS LIRE LES CATÉGORIES]

- | | |
|---|--|
| f. REFUGE D'URGENCE OU POUR VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE | j. ABRI DE FORTUNE, TENTE OU CABANE |
| g. LOGEMENT DE TRANSITION | k. IMMEUBLE ABANDONNÉ/VACANT |
| h. LIEU PUBLIC (TROTTOIR, PLACE PUBLIQUE, PARC, FORÊT, ABRIBUS) | l. AUTRE LIEU NON ABRITÉ, INAPTE À L'HABITATION HUMAINE (PRÉCISER) _____ |
| i. VÉHICULE (VOITURE, FOURGONNETTE, VÉHICULE RÉCRÉATIF, CAMION) | m. LE RÉPONDANT/LA RÉPONDANTE NE SAIT PAS [PROBABLEMENT SANS ABRI] |

COMMENCER LE SONDAGE

1. Quels membres de votre famille sont avec vous aujourd'hui? [INDIQUER LES NUMÉROS DE SONDAGE POUR LES ADULTES]

- | | |
|--|--|
| a. AUCUN | d. AUTRE ADULTE _____ |
| b. PARTENAIRE _____ | e. REFUSE DE RÉPONDRE |
| c. ENFANT(S) À CHARGE [ÂGE POUR CHAQUE ENFANT DE SEXE MASCULIN OU FÉMININ] | |
| | Âge Âge Âge Âge Âge Âge Âge Âge Âge Âge |
| MASCULIN | _____ |
| FÉMININ | _____ |

2. Quel âge avez-vous?/En quelle année êtes-vous né(e)?

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| a. ÂGE (en années) _____ | b. NE SAIT PAS |
| ANNÉE DE NAISSANCE _____ | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

3. À quel sexe vous identifiez-vous? [NE PAS LIRE LES CATÉGORIES]

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| a. MASCULIN | d. NE SAIT PAS |
| b. FÉMININ | e. REFUSE DE RÉPONDRE |
| c. AUTRE RÉPONSE _____ | |

4. Vous identifiez-vous comme Autochtone, ou avez-vous des ancêtres autochtones? Cela comprend les Premières Nations, les Métis, les Inuit, les Indiens, les Autochtones, avec ou sans statut.

- | | |
|-----------------------|--|
| a. OUI -----> | Si OUI, |
| | i. PREMIÈRES NATIONS HORS RÉSERVES |
| | ii. PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES |
| b. NON | iii. INUIT |
| c. NE SAIT PAS | iv. MÉTIS |
| d. REFUSE DE RÉPONDRE | v. SANS STATUT, OU ASCENDANCE AUTOCHTONE |
| | vi. INCONNU |

5. Avez-vous déjà servi dans les forces armées canadiennes ou la GRC?

[Les Forces sont la Marine, l'Armée ou la Force aérienne du Canada]

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| a. OUI, DANS LES FORCES | d. NE SAIT PAS |
| b. OUI, DANS LA GRC | e. REFUSE DE RÉPONDRE |
| c. NON | |

6. Avez-vous déménagé à [nom de la communauté] au cours des douze derniers mois?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

7. Êtes-vous un(e) immigrant(e) ou un(e) réfugié(e) récent (e), arrivé(e) au Canada dans les cinq dernières années?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |

8. Quand a commencé votre période d'itinérance actuelle? [Épisode actuel d'itinérance]

- | | |
|--|-----------------------|
| a. DATE _____
(meilleure estimation) (AAAA-MM-JJ) | b. NE SAIT PAS |
| | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

9. Combien de fois avez-vous été sans-abri au cours des trois dernières années? [Alternance de périodes d'itinérance et de non-itinérance]

- | | |
|---|-----------------------|
| a. NOMBRE DE FOIS _____
(meilleure estimation) | b. NE SAIT PAS |
| | c. REFUSE DE RÉPONDRE |

10. Où vous procurez-vous de l'argent? [ON PEUT DONNER DES EXEMPLES. SÉLECTIONNER TOUT CE QUI S'APPLIQUE.]

- | | |
|--|---|
| a. EMPLOI | f. PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
(p. ex. RPC/SV/SRG) |
| b. EMPLOI INFORMEL OU AUTONOME
(p. ex. RETOUR DE BOUTEILLES
CONSIGNÉES, MENDICITÉ) | g. PRESTATIONS FISCALES POUR FAMILLES ET
ENFANTS |
| c. ASSURANCE-EMPLOI | h. DONS D'ARGENT PAR LA FAMILLE/LES AMIS |
| d. AIDE SOCIALE/AIDE AU REVENU | i. AUTRE _____ |
| e. PRESTATIONS D'INVALIDITÉ | j. AUCUN REVENU |
| | k. REFUSE RÉPONDRE |

11. Avez-vous besoin de services liés à ... [LIRE LES CATÉGORIES. SÉLECTIONNER TOUT CE QUI S'APPLIQUE.]

- | | |
|--|---|
| a. PROBLÈME MÉDICAL CHRONIQUE/AIGU | e. MALADIE MENTALE |
| b. HANDICAP PHYSIQUE | f. LÉSION CÉRÉBRALE |
| c. TROUBLE D'APPRENTISSAGE | g. TROUBLE DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION
FŒTALE (TSAF) |
| d. TOXICOMANIE OU ABUS D'ALCOOL OU
D'AUTRES DROGUES | h. GROSSESSE (S'IL S'AGIT D'UNE FEMME) |

12. Avez-vous dormi dans un refuge d'urgence au cours des derniers 12 mois?

- | | |
|--------|-----------------------|
| a. OUI | c. NE SAIT PAS |
| b. NON | d. REFUSE DE RÉPONDRE |